

MUTUELLE DE LA PRÉVENTION



CAMIONNEUR, OPÉRATEUR D'ÉQUIPEMENT LOURD, FOREUR, MANŒUVRE GÉNÉRAL, MANŒUVRE SPÉCIALISÉ GÉNIE CIVIL, DÉNEIGEMENT.

MUTUELLES DE PRÉVENTION

LA CNESST ATTESTE QU'É

9151-3010 Québec inc

EST MEMBRE D'UNE MUTUELLE
DE PRÉVENTION POUR L'ANNÉE

2018

8 janvier 2018

Date

11062734074.E1A.XXXXXX6521



Karim Guay
Karim Guay, chef du Service à la grande entreprise et
aux mutuelles de prévention

Commission des normes, de l'équité,
de la santé et de la sécurité du travail
cnesst.gouv.qc.ca/sst

CNESST



ASSOCIATION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC

PROGRAMME DE PRÉVENTION

sur les chantiers de construction

Nom de l'employeur : LES ENTREPRISES DELORME (9151-3010
QUEBEC INC.)

Mutuelle de prévention ACQ : Accueil (MUT00684)

Adresse : 880, 4e rang de Simpson
Saint-Cyrille-de-Wendover (Québec) J1Z 1T7

Téléphone : 819 781-0444

Télécopieur : 819 781-0424

Représentant : M. Éric Gaudreault

Mis à jour le : 2018-01-29

Politique de l'entreprise.....	4
Description du projet.....	5
Mise en application des mesures préventives décrites dans la planification sécuritaire	6
Procédure à suivre par les secouristes.....	7
Contenu minimum d'une trousse	8
Liste des numéros de téléphone d'urgence	9
Table de conversion des unités utilisées au programme de prévention	10
Procédure à suivre en cas d'accident.....	11
Planifications sécuritaires :.....	12
PHASE : Consignes générales de sécurité	13
PHASE : Déboisement.....	17
PHASE : Excavation et remblayage	19
PHASE : Pose de tuyauterie extérieure	22
PHASE : Nivellement et terrassement	25
<i>PHASE : Aménagement paysager.....</i>	27
PHASE : Travaux d'arpentage	30
<i>PHASE : Manœuvre de recul des véhicules automoteurs</i>	31
<i>PHASE : Forage</i>	34
PHASE : Démolition.....	36
PHASE : Démantèlement d'acier.....	39
PHASE : Mise en place du béton.....	42
PHASE : Coffrage et décoffrage.....	46
PHASE : Utilisation d'une pompe à béton.....	50
PHASE : Déneigement de stationnement.....	54
PHASE : Marquage de stationnement.....	55
PHASE : Marquage de routes et autoroutes	56
PHASE : Installation de signalisation	60
PHASE : Déneigement de rue	68
PHASE : Travaux de pavage	70
PHASE : Sciage et forage	77
PHASE : Pieux et palplanches.....	80
PHASE : Mobilisation générale.....	82
PHASE : Mobilisation - camion.....	83
PHASE : Déneigement.....	84
Procédure de travail en espace clos.....	86
Procédure de sortie d'urgence d'un espace clos	91
PHASE : Travail à proximité de l'eau	92
PHASE : Transport routier	93
PHASE : Manutention de bonbonnes d'acétylène et d'oxygène	96
PHASE : Soudage à l'arc électrique et oxycoupage.....	98
Formation et information.....	102
Engagement des sous-traitants	103
Engagement des travailleurs	104
S.I.M.D.U.T.	105

Annexe	107
Accueil des travailleurs.....	108
Réunion d'information en santé et sécurité	109
Manquement à la sécurité.....	114
Avertissement.....	115
Complément à l'avertissement.....	116
Déclaration d'accident du travail (F1)	117
Rapport de premiers soins et de premiers secours	118
Certificat de Maintien du lien d'emploi ou d'assignation temporaire (F3).....	120
Rapport d'enquête d'un événement accidentel (F5)	121
Calcul des 14 premiers jours (F6)	122

Politique de l'entreprise


Pour LES ENTREPRISES DELORME (9151-3010 QUEBEC INC.), la productivité et la prévention des accidents vont de pair. Nous avons élaboré ce programme de prévention dans le but de prévenir le plus d'accidents et de maladies professionnelles possible sur notre chantier.

Notre contremaître sur le chantier surveillera la mise en application de ce programme de prévention et exigera les corrections nécessaires, s'il y a lieu.

Chaque sous-traitant qui viendra sur ce chantier s'engagera par écrit à travailler selon les mesures sécuritaires exigées par ce programme et à expliquer à son personnel-cadre et à ses travailleurs affectés à ce chantier toutes les informations pertinentes contenues dans ce programme.

Nous invitons tous les intervenants à faire connaître à notre contremaître leurs suggestions qui auraient pour but d'améliorer ce programme de prévention.

L'implication de tous les intervenants est essentielle afin d'améliorer la santé et la sécurité au travail.



Président (e)
LES ENTREPRISES DELORME (9151-3010 QUEBEC INC.)

Mise en application des mesures préventives décrites dans la planification sécuritaire

LES ENTREPRISES DELORME (9151-3010 QUEBEC INC.) s'engage à :

LA DIRECTION

- Informer notre responsable et nos travailleurs au chantier du contenu de nos planifications sécuritaires ;
- Rendre disponibles sur les lieux de travail tous les matériaux et équipements nécessaires à la réalisation sécuritaire des travaux ;
- Faire respecter nos planifications sécuritaires et le programme de prévention du maître d'œuvre.

SURINTENDANT OU CONTREMAÎTRE

Notre surintendant ou contremaître sur le chantier verra à :

- Surveiller de façon soutenue le déroulement des travaux pour s'assurer que les mesures de prévention des planifications sécuritaires sont appliquées tout au long des travaux.

TRAVAILLEURS

Les travailleurs qui auront reçu notre formation sur les mesures préventives contenues dans la planification sécuritaire verront à les respecter lors de l'exécution des travaux.

Procédure à suivre par les secouristes

- Toutes les blessures doivent être rapportées au bureau de la sécurité et à l'infirmierie.
- Aviser son supérieur immédiat.
- En cas de blessures graves, procéder de la façon suivante :
 - Évaluer la situation, penser à se protéger avant de secourir la personne blessée.
 - Examiner la personne sans la déplacer, sauf si l'environnement représente une menace pour sa vie.
 - Secourir en respectant les priorités :
 - Sauver la vie d'abord
 - Empêcher l'aggravation des blessures
 - Demeurer auprès du blessé et désigner quelqu'un de l'entourage pour aller composer un numéro d'urgence.
 - Attendre calmement les secours, surveiller de près le blessé, l'informer de l'arrivée des secours et le rassurer.
- Lorsqu'il sera nécessaire que le blessé soit examiné par du personnel médical spécialisé, le type de véhicule choisi (ambulance ou autre) sera fait en tenant compte de la gravité de ses blessures et de son état en général.
- Lorsque le blessé est prêt à quitter l'établissement de santé (centre hospitalier ou clinique), il doit communiquer avec son employeur afin qu'il puisse assurer son transport pour le retour au chantier ou chez lui, selon le cas.

Contenu minimum d'une trousse

(Grille de vérification)

Quantité	Contenu obligatoire	Oui ✓	Non ✓
1	Manuel de secourisme approuvé par la Commission	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1	Paire de ciseaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1	Pince à écharde	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12	Épingles de sûreté (grandeurs assorties)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
25	Pansements adhésifs stériles enveloppés séparément (Band-Aid)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
25	Compresses de gaze stériles enveloppées séparément (101,6 mm X 101,6 mm) (4 po X 4 po)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	Rouleaux de bandage de gaze (50 mm X 9 m) (2 po X 10 vgs)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	Rouleaux de bandage de gaze (101,6 mm X 9 m) (4 po X 10 vgs)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	Bandages triangulaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	Pansements compressifs stériles et enveloppés séparément (101,6 mm X 101,6 mm) (4 po X 4 po)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1	Rouleau de diachylon	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
25	Tampons antiseptiques enveloppés séparément	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Quantité	Contenu fortement recommandé	Oui ✓	Non ✓
1	Paire de gants jetables en vinyle ou latex	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1	Masque de poche avec valve anti-retour pour RCR	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1	Compresse froide instantanée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Liste des numéros de téléphone d'urgence

AMBULANCE	911
HÔPITAL	911
POLICE	911
POMPIER	911
CENTRE ANTIPOISON	1 800 463-5060
CNESST	1 844 838-0808
MAÎTRE D'ŒUVRE <i>(Nom et adresse au chantier)</i>	
NOTRE REPRÉSENTANT EN SST <i>(Coordonnées)</i>	

Liste des secouristes

_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Liste des numéros de téléphone d'urgence

AMBULANCE	911
HÔPITAL	911
POLICE	911
POMPIER	911
CENTRE ANTIPOISON	1 800 463-5060
CNESST	1 844 838-0808
MAÎTRE D'ŒUVRE (Nom et adresse au chantier)	
NOTRE REPRÉSENTANT EN SST (Coordonnées)	

Liste des secouristes

JEANNOT MALTAIS	819.692.4655
DANIEL GODBOUT	819.817.0470
ERIC GAUDREAU	819.817.1948
JONATHAN DELORME	819.470.0271
MYLENE FILLION	819.470.0766
MIREILLE BOURDAGES	819.817.3539
LOIC DELORME	819.388.0436

Table de conversion des unités utilisées au programme de prévention

(VALEURS APPROXIMATIVES)

FORCES EXERCÉES	
100 N	22,5 lbf
450 N	100 lbf
900 N	200 lbf
2,22 kN	500 lbf
6 kN	1350 lbf
18 kN	4050 lbf
90 kN	20 200 lbf

DIMENSIONS	
10 mm	3/8 pouce
12 mm	1/2 pouce
38-40 mm	2 pouces
89-90 mm	4 pouces
140 mm	6 pouces

Procédure à suivre en cas d'accident

1. Le travailleur accidenté doit aviser le supérieur immédiat ou son remplaçant dès que survient un accident/événement.
2. Le travailleur accidenté doit remplir le formulaire de Déclaration d'accident de travail (F1) si possible avant de quitter les lieux.
3. Le **REPRÉSENTANT de l'employeur doit** : aviser la CNESST et ne pas modifier l'environnement de travail **si** :
 - Un travailleur est décédé ;
 - La blessure entraînera la perte totale ou partielle d'un membre ou de son usage ou un traumatisme physique important;
 - Plusieurs travailleurs devront s'absenter plus d'une journée à la suite de l'accident/événement ;
 - Il y a des dommages matériels de 150 000 \$ ou plus.
4. Le **TRAVAILLEUR ACCIDENTÉ doit** :
 - Fournir sans délai à la personne désignée dans l'entreprise les renseignements requis pour lui permettre de remplir les formulaires de la CNESST ;
 - Obtenir le formulaire Certificat de maintien du lien d'emploi ou d'assignation temporaire (F3) du représentant de l'employeur avant de quitter les lieux ;
 - Se présenter chez un médecin sans délai et faire remplir la formule par ce dernier;
 - Remettre sans délai l'attestation médicale et le formulaire F3 à son employeur;
 - Participer à la démarche d'enquête, s'il y a lieu, et collaborer à mettre en place l'assignation temporaire.

N.B. : Le travailleur qui fait une **fausse déclaration** peut être passible de sanctions selon les mécanismes prévus par la Loi. Une **déclaration tardive** peut jouer sur la crédibilité du travailleur. Omettre des renseignements, ne pas respecter les limitations ou les traitements énoncés par le médecin ou contribuer à allonger la période de la guérison ou de l'absence sera passible de sanctions ou de mesures administratives.

Planifications sécuritaires :

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Consignes générales de sécurité

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
Générale <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Méconnaissance générale du programme de prévention	<ul style="list-style-type: none"> Tenir des séances d'information lors de l'accueil des travailleurs et lors de pauses-sécurité sur le contenu des programmes de prévention applicables. 	Contremaître
Générale <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Blessures à la tête	<ul style="list-style-type: none"> Port obligatoire du casque de sécurité conforme à la norme. 	Travailleurs Contremaître
Générale <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Blessures aux pieds	<ul style="list-style-type: none"> Port obligatoire de bottes de sécurité conformes à la norme. 	Travailleurs Contremaître
Générale <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Blessures aux mains	<ul style="list-style-type: none"> Port obligatoire de mouffles ou de gants pour la manutention d'objets présentant des arêtes vives, surfaces abrasives, substances corrosives ou toxiques et lors d'utilisation d'appareils le nécessitant. 	Travailleurs Contremaître
Générale <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Blessures aux yeux et au visage	<ul style="list-style-type: none"> Porter des lunettes de sécurité et/ou écran facial lorsqu'il y a exposition à des particules projetées, substances dangereuses, rayonnement de lumière ou chaleur intense, métal en fusion et autres risques du même genre. 	Travailleurs Contremaître
Générale <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Exposition au bruit	<ul style="list-style-type: none"> Porter des protecteurs auditifs dans le cas où le niveau de bruit est supérieur aux normes. 	Travailleurs Contremaître
Générale <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Blessures au corps Brûlure (coup de soleil)	<ul style="list-style-type: none"> Porter en tout temps des vêtements couvrant le torse et le dos. 	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Consignes générales de sécurité

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
Générale <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Glissades et engelures lors de travaux d'hiver – risques dus aux intempéries	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que les surfaces de travail, les matériaux et les outils sont déglacés et/ou pourvus de matière abrasive. • Porter des vêtements chauds afin d'éviter les engelures au visage, aux mains et aux pieds. • Utiliser les équipements seulement si les conditions atmosphériques ne rendent pas leur utilisation dangereuse. 	Travailleurs Contremaître
Générale <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Intoxication, brûlures dues au chauffage temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • Tout apport temporaire de chaleur doit être assuré au moyen d'appareils dont l'installation et le fonctionnement ne présentent aucun danger. 	Contremaître
Générale <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Insolation	<ul style="list-style-type: none"> • Se protéger du soleil en portant des vêtements à manches longues et en appliquant de la crème protectrice. Boire beaucoup d'eau et prendre les pauses à l'ombre. 	Travailleurs Contremaître
Générale <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Contraintes thermiques	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter le régime d'alternance travail/repos pour des travaux à effectuer dans un environnement chaud et humide, tel que prescrit par règlement 	Travailleurs Contremaître
Générale <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Intoxication des voies respiratoires	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que les travailleurs ne sont pas exposés à un contaminant contenu dans l'air. Si nécessaire, fournir et s'assurer que les travailleurs portent adéquatement l'équipement de protection requis. 	Contremaître
Générale <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Travail dans un espace clos	<ul style="list-style-type: none"> • Avant de pénétrer dans un espace clos, effectuer les relevés de concentration des contaminants. Respecter les méthodes de travail prescrites en de telles circonstances. 	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Consignes générales de sécurité

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
Générale <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Blessures lors du transport des travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> Chaque camion et autobus utilisé pour le transport des travailleurs doit être pourvu d'une trousse de premiers soins, d'un extincteur, 2 feux de Bengale et/ou clignotants et d'un klaxon de recul, en plus d'être conforme au Code de sécurité routière. 	Contremaître
Générale <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Situations d'urgence risquant de s'aggraver par méconnaissance des procédures	<ul style="list-style-type: none"> À la roulotte de chantier, afficher le nom du responsable en santé et sécurité, la liste des numéros d'urgence, la liste des secouristes (10 travailleurs et plus), la procédure en cas d'accident, le programme de prévention et installer un extincteur près des sorties, de même qu'une trousse de premiers soins. 	Contremaître
Générale <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Renversement, écrasement, coincement lors de l'installation de la roulotte	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer de la solidité de la surface de l'emplacement prévu de la roulotte. S'assurer que les accès sont conformes, sécuritaires et bien entretenus. 	Contremaître
Générale <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Manque d'hygiène sur le chantier	<ul style="list-style-type: none"> Dès le début des travaux il doit y avoir une toilette pour chaque tranche de 30 travailleurs, de l'eau potable en fontaine ou d'un service municipal. 	Contremaître
Générale <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Alimentation dans des lieux impropres à la consommation d'aliments	<ul style="list-style-type: none"> L'employeur qui occupe au moins 10 travailleurs pendant plus de 7 jours doit installer un local convenable, chauffé, propre et pourvu de tables et de sièges en nombre suffisant. 	Contremaître
Générale <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Noyade	<ul style="list-style-type: none"> Porter un gilet de sauvetage et prévoir l'équipement de sauvetage approprié sur les lieux. 	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Consignes générales de sécurité

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
Générale <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Aggravation de blessures	<ul style="list-style-type: none">• Prévoir et s'assurer d'avoir un nombre suffisant de secouristes sur le chantier.• Équiper le chantier d'un nombre adéquat de trousse de premiers soins et s'assurer de maintenir le contenu minimum.	Contremaître
Générale <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Électrocution ou chute à cause de fils et de boyaux par terre	<ul style="list-style-type: none">• Suspendre à une hauteur minimale de 2,4 mètres ou à une hauteur suffisante pour assurer un libre passage.• Recouvrir si impossibilité de suspendre.	Travailleurs Contremaître
Générale <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Blessures dues à l'état des outils, appareils et fils électriques	<ul style="list-style-type: none">• S'assurer qu'ils sont pourvus d'une mise à la terre à moins d'une double isolation. Les rallonges de fils électriques doivent être maintenues en bon état.	Travailleurs Contremaître
Générale <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Public trop près des opérations (risque de blessure)	<ul style="list-style-type: none">• Installer des barricades ou des barrières.• Installer une clôture d'au moins 1,8 mètre de haut près de tout trottoir ou voie publique.• Utiliser une signalisation conforme et complète.	Travailleurs Contremaître Chargé de projet

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Déboisement

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
1. Déboisement, préparation du terrain	<ul style="list-style-type: none"> Ecrasé par la chute d'un arbre 	<ul style="list-style-type: none"> Avant l'abattage, nettoyer une voie de retraite et l'espace autour de l'arbre. Garder une distance minimale de 45 mètres entre chaque travailleur préposé à l'abattage. 	Travailleurs Contremaître
			Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none"> Chute d'un même niveau 	<ul style="list-style-type: none"> Vérifier la stabilité du sol avant d'entreprendre des travaux de déboisement. 	Travailleurs Contremaître
2. Déboisement avec une scie à chaîne	<ul style="list-style-type: none"> Blessure causée par l'équipement et par la projection de débris. 	<ul style="list-style-type: none"> Port obligatoire de l'équipement de protection individuelle requis. Vérifier le bon fonctionnement du frein à chaîne. S'assurer du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité. Utiliser la bonne méthode de travail. 	Travailleurs Contremaître
			Travailleurs Contremaître
			Travailleurs Contremaître
			Travailleurs Contremaître
3. Déboisement avec une débusqueuse	<ul style="list-style-type: none"> Ecrasé, coincé par une charge 	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que tous les câbles, chaînes, élingues ou autres amarres sont correctement fixés à la charge et en bon état. Le conducteur d'un équipement lourd (à l'exception d'un rouleau compacteur) doit être protégé des chutes d'objet(s) par un cadre de protection conforme à la norme ISO 3449. 	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none"> Chute d'objet 		Travailleurs Contremaître

	<ul style="list-style-type: none"> • Renversement de l'équipement lourd 	<ul style="list-style-type: none"> • Les équipements lourds doivent être munis d'un cadre de protection anti-retournement. • Le cadre de protection doit porter une plaque indiquant le nom du fabricant, le numéro de série, la référence à la norme et le modèle de l'équipement. • L'opérateur de l'équipement lourd doit demeurer attaché lors de l'opération de l'équipement. 	Travailleurs Contremaître
--	--	---	------------------------------

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Excavation et remblayage

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
1. Préparation du chantier	<ul style="list-style-type: none"> Électrocution avec des équipements motorisés 	<i>Voir la planification sécuritaire de travail près des lignes électriques.</i>	Travailleurs Contremaître
2. Excavation et remblayage (utilisation d'équipement lourd)	<ul style="list-style-type: none"> Heurter des conduits ou fils souterrains 	<ul style="list-style-type: none"> Appeler Info-Excavation pour vérifier la présence de lignes électriques souterraines, réseaux de distribution de gaz, canalisation d'eau. Faire indiquer leur emplacement par les organismes responsables. 	Travailleurs Contremaître Et/ou Surintendant Chargé de projet
	<ul style="list-style-type: none"> Effondrement des parois d'une tranchée 	<ul style="list-style-type: none"> Respecter les angles des pentes des parois selon la nature du sol. Déposer les matériaux excavés ou autres à au moins 1.2 mètre (4 pi) du sommet des parois. Circuler ou stationner les véhicules ou machines à au moins 3 mètres (10 pi) du sommet des parois. Placer un surveillant en surface afin de déceler les failles, éboulements ou autres dangers. 	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none"> Écrasé, coincé dans la tranchée par un équipement motorisé et/ou une charge 	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir un signaleur lors de manœuvres dangereuses. L'opérateur et le signaleur doivent connaître et respecter les signaux manuels de communication. Lors de l'approche de la machinerie, s'assurer d'avoir un contact visuel permanent avec l'opérateur. 	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Excavation et remblayage

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
	<ul style="list-style-type: none">• Chute d'objet	<ul style="list-style-type: none">• Le conducteur d'un équipement lourd (à l'exception d'un rouleau compacteur) doit être protégé des chutes d'objet(s) par un cadre de protection conforme à la norme ISO 3449.	Travailleurs Direction
	<ul style="list-style-type: none">• R renversement de l'équipement lourd	<ul style="list-style-type: none">• Les équipements lourds doivent être munis d'un cadre de protection anti-retournement.• Le cadre de protection doit porter une plaque indiquant le nom du fabricant, le numéro de série, la référence à la norme et le modèle de l'équipement.• L'opérateur de l'équipement lourd doit demeurer attaché lors de l'opération de l'équipement.	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">• Écrasé, coincé par la benne d'un équipement	<ul style="list-style-type: none">• Ne jamais quitter les commandes lorsque la benne d'un équipement est soulevée.	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">• Explosion et feu	<ul style="list-style-type: none">• Les équipements motorisés utilisés doivent avoir le moteur arrêté lors du plein d'essence.	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Excavation et remblayage

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
4. Travaux dans les tranchées	<ul style="list-style-type: none">• Ensevelissement des travailleurs	<ul style="list-style-type: none">• S'assurer que la tranchée est étançonnée conformément au plan de l'ingénieur.• Avoir une échelle près des travailleurs et une à tous les 15 mètres (50 pi).• Au cours des travaux, l'employeur doit s'assurer que les parois sont inspectées de façon à ce qu'il n'y ait jamais de pierres ou de matériaux susceptibles de s'en détacher.• Il est interdit de déposer des matériaux à moins de 1.2 mètre de la tranchée. Même si la distance réglementaire est respectée, empiler les matériaux, les retenir par des cales et si possible, les retenir perpendiculaires à la tranchée.• Lorsque les travailleurs sont dans la tranchée, quelqu'un doit surveiller à l'extérieur de la tranchée.	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">• Effondrement dû à la présence d'eau	<ul style="list-style-type: none">• Tenir l'excavation ou la tranchée raisonnablement asséchée.	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Pose de tuyauterie extérieure

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
1. Pose de tuyauterie extérieure	<ul style="list-style-type: none">Écrasé, coincé par un équipement motorisé et/ou une charge	<ul style="list-style-type: none">Les appareils de levage doivent être en bon état, pourvus d'un avertisseur et de freins de levage, et avoir une capacité suffisante pour effectuer les travaux.Lors de l'approche de la machinerie, s'assurer d'avoir un contact visuel permanent avec l'opérateur.La charge nominale doit être affichée sur l'équipement.Prévoir un signaleur lors de manœuvres dangereuses. L'opérateur et le signaleur doivent connaître et respecter les signaux manuels de communication.Soulever les charges verticalement, éviter de transporter les charges au-dessus des travailleurs.Élingues et câbles en bon état.Tout véhicule automoteur doit être équipé d'un avertisseur sonore et d'un klaxon automatique de marche arrière.	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">Chute d'objet	<ul style="list-style-type: none">Le conducteur d'un équipement lourd (à l'exception d'un rouleau compacteur) doit être protégé des chutes d'objet(s) par un cadre de protection conforme à la norme ISO 3449.	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Pose de tuyauterie extérieure

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
	<ul style="list-style-type: none">• Renversement de l'équipement lourd	<ul style="list-style-type: none">• Les équipements lourds doivent être munis d'un cadre de protection anti-retournement.• Le cadre de protection doit porter une plaque indiquant le nom du fabricant, le numéro de série, la référence à la norme et le modèle de l'équipement.• L'opérateur de l'équipement lourd doit demeurer attaché lors de l'opération de l'équipement.	
	<ul style="list-style-type: none">• Électrocution avec des équipements motorisés	<i>Voir la planification sécuritaire de travail près des lignes électriques.</i>	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">• Heurter des conduits ou fils souterrains	<ul style="list-style-type: none">• Appeler Info-Excavation pour vérifier la présence de lignes électriques souterraines, réseaux de distribution de gaz, canalisation d'eau.• Faire indiquer leur emplacement par les organismes responsables.	Travailleurs Contremaître Et/ou Surintendant Chargé de projet
	<ul style="list-style-type: none">• Effondrement des parois	<ul style="list-style-type: none">• Placer un surveillant en surface afin de déceler les failles, éboulements ou autres dangers.• Placer une échelle à tous les 15 mètres (50 pi).	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Pose de tuyauterie extérieure

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
2. Pose de tuyauterie extérieure, test sous-pression	<ul style="list-style-type: none">• Frappé par la tuyauterie	<ul style="list-style-type: none">• Appliquer des méthodes de travail adéquates.• Ne pas soumettre des conduits à des pressions excédant celles prescrites aux plans et devis.• S'assurer que les bouchons sont bien gonflés et à leur place.• Dégager l'aire des travaux lors des tests.• S'il y a perte de pression, laisser échapper toute la pression avant de s'en approcher.	Travailleurs Contremaître
3. Pose de tuyauterie extérieure, soudage et découpage	<ul style="list-style-type: none">• Feu et explosion	<ul style="list-style-type: none">• Prévoir le port du casque et des gants de soudeur, d'extincteur portatif chargé et interdire ces opérations à proximité de matériaux, de lieux contenant des gaz ou vapeurs inflammables ou d'explosifs.	Travailleurs Contremaître
4. Utilisation du laser d'alignement	<ul style="list-style-type: none">• Exposition au rayon laser et blessure(s) aux yeux	<ul style="list-style-type: none">• Ne jamais transporter, ni changer d'orientation l'émetteur laser lorsqu'il fonctionne.• Ne jamais fixer du regard le rayon laser. Positionner le laser pour qu'il ne soit pas à la hauteur des yeux et travailler dos au laser.	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Nivellement et terrassement

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
1. Nivellement et terrassement	<ul style="list-style-type: none"> Électrocution avec des équipements motorisés 	<i>Voir la planification sécuritaire de travail près des lignes électriques.</i>	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none"> Heurter des conduits ou fils souterrains 	<ul style="list-style-type: none"> Appeler Info-Excavation pour vérifier la présence de lignes électriques souterraines, réseaux de distribution de gaz, canalisation d'eau. Faire indiquer leur emplacement par les organismes responsables. 	Travailleurs Contremaître Et/ou Surintendant Chargé de projet
	<ul style="list-style-type: none"> Écrasé, coincé par un équipement motorisé et/ou une charge 	<ul style="list-style-type: none"> Tout véhicule automoteur doit être équipé d'un avertisseur sonore et d'un klaxon automatique de marche arrière. Prévoir un signaleur lors de manœuvres dangereuses. L'opérateur et le signaleur doivent connaître et respecter les signaux manuels de communication. Lors de l'approche de la machinerie, s'assurer d'avoir un contact visuel permanent avec l'opérateur. 	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none"> Chute d'objet 	<ul style="list-style-type: none"> Le conducteur d'un équipement lourd (à l'exception d'un rouleau compacteur) doit être protégé des chutes d'objet(s) par un cadre de protection conforme à la norme ISO 3449. 	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Nivellement et terrassement

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
	<ul style="list-style-type: none">• Renversement de l'équipement lourd	<ul style="list-style-type: none">• Les équipements lourds doivent être munis d'un cadre de protection anti-retournement.• Le cadre de protection doit porter une plaque indiquant le nom du fabricant, le numéro de série, la référence à la norme et le modèle de l'équipement.• L'opérateur de l'équipement lourd doit demeurer attaché lors de l'opération de l'équipement.	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">• Écrasé, coincé par la benne d'un équipement	<ul style="list-style-type: none">• Ne jamais quitter les commandes lorsque la benne d'un équipement est soulevée.	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Aménagement paysager

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
1. NIVELLEMENT DE TERRAIN			
a) Déchargement de matériel (camion à benne basculante)	<ul style="list-style-type: none">• Électrocution	<i>Voir la planification sécuritaire de travail près des lignes électriques.</i>	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">• Frappé par	<ul style="list-style-type: none">• S'assurer que l'équipement possède un avertisseur de marche arrière.• S'assurer d'avoir un signaleur pour le déplacement des camions.• Lors de l'approche de la machinerie, s'assurer d'avoir un contact visuel permanent avec l'opérateur.	Travailleurs Contremaître
b) Chargeur sur chenilles	<ul style="list-style-type: none">• Frappé par	<ul style="list-style-type: none">• S'assurer d'avoir un signaleur pour éviter les risques d'accident entre les équipements et les opérateurs.• Lors de l'approche de la machinerie, s'assurer d'avoir un contact visuel permanent avec l'opérateur.	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">• Chute d'objet	<ul style="list-style-type: none">• Le conducteur d'un équipement lourd (à l'exception d'un rouleau compacteur) doit être protégé des chutes d'objet(s) par un cadre de protection conforme à la norme ISO 3449.	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Aménagement paysager

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
	<ul style="list-style-type: none">• Renversement	<ul style="list-style-type: none">• Ne pas travailler perpendiculairement à l'axe d'une pente si l'équipement n'est pas muni de pièce de métal afin d'éviter les glissements.• Les équipements lourds doivent être munis d'un cadre de protection anti-retournement.• Le cadre de protection doit porter une plaque indiquant le nom du fabricant, le numéro de série, la référence à la norme et le modèle de l'équipement.• L'opérateur de l'équipement lourd doit demeurer attaché lors de l'opération de l'équipement.	Travailleurs Contremaître
2. POSE DE CLÔTURE			
a) Mécanique (Tarière)	<ul style="list-style-type: none">• Glissement	<ul style="list-style-type: none">• Assurer des bases d'assises de niveau pour les stabilisateurs et la solidité du sol.	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">• Électrocution	<i>Voir la planification sécuritaire de travail près des lignes électriques.</i>	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">• Frappé par la tarière	<ul style="list-style-type: none">• Ne pas se tenir près de la tarière.• L'opérateur doit déplacer sa tarière pour que les travailleurs ne soient pas en contact direct avec l'équipement.• Lors de l'approche de la machinerie, s'assurer d'avoir un contact visuel permanent avec l'opérateur.	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Aménagement paysager

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
3. POSE DE PAVÉ UNI	<ul style="list-style-type: none">Maux de dos	<ul style="list-style-type: none">Vérifier si des accessoires auxiliaires de manutention sont disponibles et bien adaptés.Se rapprocher de la charge à soulever, encadrer la charge, utiliser la force des jambes, éviter les torsions du tronc et tourner tout le corps par un mouvement des pieds.	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">Frappé par	<ul style="list-style-type: none">Se tenir loin du camion pour éviter de se faire frapper.	Travailleurs Contremaître
4. UTILISATION DE L'OUTILLAGE	<ul style="list-style-type: none">Frappé par	<ul style="list-style-type: none">Si c'est une installation mécanique, s'assurer que les chaînes sont bien fixées, que le déplacement de la charge ne risque pas de blesser un travailleur.	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">Blessure au dos	<ul style="list-style-type: none">Plier les genoux pour soulever la charge.	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Travaux d'arpentage

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
1. Conduite de véhicule	<ul style="list-style-type: none">• Accident de la route	<ul style="list-style-type: none">• Respecter la signalisation routière et le <i>Code de sécurité routière</i>.• De plus, sur les chantiers et dans les stationnements privés, réduire votre vitesse et vérifier la présence de piéton.	Travailleurs Contremaître
2. Levé et Implantation	<ul style="list-style-type: none">• Ensevelissement	<ul style="list-style-type: none">• S'assurer de la stabilité du terrain.• S'assurer que les excavations respectent les normes du Code de sécurité pour les travaux de construction avant d'y entrer.	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">• Écrasé, coincé par un équipement motorisé et/ou une charge	<ul style="list-style-type: none">• Lors de l'approche de la machinerie, s'assurer d'avoir un contact visuel permanent avec l'opérateur.• Ne pas passer sous des charges• Respecter les zones de délimitations des grues et équipements lourds.	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">• Chute de hauteur	<i>Voir planification sécuritaire sur les chutes de hauteur.</i>	

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Manœuvre de recul des véhicules automoteurs

TAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
1. Planification des travaux	<ul style="list-style-type: none">• Heurter• Frapper• Coincer• Écraser	<ul style="list-style-type: none">• Le maître d'œuvre doit établir un plan de circulation avant de commencer les travaux lorsqu'il est prévu que les activités au chantier occuperont simultanément au moins 10 travailleurs et le faire évoluer tout au long des travaux.<ul style="list-style-type: none">• Schémas des installations, d'implantation, les aires de stationnement, d'entreposage, de livraison, et de recul.• Localiser et dimensionner les voies de circulation.• Établir, le cas échéant, les corridors piétonniers.• La vitesse maximale permise au chantier.• Positionnement du signaleur.• Installer la signalisation.• Établir les directives de chantier en lien avec les manœuvres de recul.• S'assurer d'avoir des signaleurs de chantier formés.• Informez les travailleurs mais surtout les signaleurs sur le chantier des directives en santé et sécurité du travail, incluant les risques, les dangers encourus, les angles morts des véhicules et des moyens de prévention mis en œuvre.• S'assurer d'abattre les poussières sur les voies de circulation.• En condition hivernale, déglacer les zones de circulation	Personnel de supervision, travailleurs

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Manœuvre de recul des véhicules automoteurs

TAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
2. délimitation d'une aire de recul	<ul style="list-style-type: none"> • Frapper par 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et délimiter clairement l'aire de recul. Identifier la zone de recul en interdisant l'accès aux travailleurs/visiteurs à l'aide d'affiches. (Interdit aux piétons). 	Personnel de supervision, travailleurs
3. Signaleur de chantier	<ul style="list-style-type: none"> • Heurter • Frapper • Coincer • Écraser 	<ul style="list-style-type: none"> • Préconiser l'aire (zone) de recul avant de mettre un signaleur de chantier. • Porter un vêtement à haute visibilité de couleur jaune-vert fluorescent de classe #2 ou #3 et de niveau #2, conforme à la norme "Vêtements de sécurité à haute visibilité, CSA Z96". • Demeurer visible du conducteur en tout temps. Se positionner sur le côté du véhicule et non à l'arrière. • Rester loin du véhicule. • Garder un contact visuel avec le miroir du véhicule. • Faire des signaux à l'aide des deux mains, de façon amplifiée et visible et convenir d'un code de signaux manuel. • Si les manœuvres de recul sont de plus de 10 mètres, vous devez signaler le conducteur à l'aide d'un moyen de communication bidirectionnelle. 	Personnel de supervision, travailleurs
	<ul style="list-style-type: none"> • Chuter 	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas monter ou descendre du marchepied du véhicule en marche. 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Trébucher 	<ul style="list-style-type: none"> • Repérer les dangers, les obstacles au sol et en hauteur avant la prise de commande. 	

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Manœuvre de recul des véhicules automoteurs

TAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
4 Alarme de recul	<ul style="list-style-type: none">• Heurter• Frapper• Coincer• Écraser	<ul style="list-style-type: none">• Tout véhicule ayant la lunette arrière obstruée doit avoir une alarme de recul à réenclenchement automatique.• Tout engin de terrassement tel que défini dans la norme Engins de terrassement (ISO 6165 :2012) doit avoir une alarme de recul à réenclenchement automatique.• Tout camion ayant une capacité nominale de 2250 KG ou plus doit avoir une alarme de recul à réenclenchement automatique.	Personnel de supervision, travailleurs

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Forage

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
1. Forage	<ul style="list-style-type: none"> Électrocution avec des équipements motorisés 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Voir planification sécuritaire sur le travail près des lignes électrique</i> 	
	<ul style="list-style-type: none"> Électrocution et explosion à cause de conduites souterraines 	<ul style="list-style-type: none"> Appeler Info-excavation pour vérifier la présence de lignes électriques souterraines, réseaux de distribution de gaz, canalisation d'eau. Faire indiquer leur emplacement par les organismes responsables. 	Travailleurs Contremaître Et/ou Surintendant Chargé de projet
	<ul style="list-style-type: none"> Explosion 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Respecter les distances de forage :</i> <ul style="list-style-type: none"> <i>1,5 m (5 pi) d'un trou raté ou ayant fait canon</i> <i>8 m de tout trou de mine chargé ou de tout lieu de chargement d'explosifs.</i> 	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none"> Renversement de la foreuse et chute de hauteur 	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer une méthode de travail sécuritaire lors de forage à flanc de coteau (colline, coupe de roc...) 	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none"> Irritation des voies respiratoires 	<ul style="list-style-type: none"> Port d'équipement de protection individuelle lors de forage à sec. 	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Démolition

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
1. Préparation du chantier de démolition	<ul style="list-style-type: none"> Émission de poussière d'amiante 	<ul style="list-style-type: none"> Vérifier la présence d'amiante dans le bâtiment ou la partie du bâtiment à démolir et prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la bonne marche des travaux. 	Direction Chargé de projet
		<i>Si nécessaire voir la planification sécuritaire sur l'amiante</i>	
	<ul style="list-style-type: none"> Écrasé, coincé par la chute de matériaux 	<ul style="list-style-type: none"> Aménager une voie d'accès au chantier hors des zones de chute de matériaux. Procéder à la signalisation et à la délimitation de la zone de travail avant le début du chantier et limiter l'accès au personnel autorisé seulement. 	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none"> Incendie 	<ul style="list-style-type: none"> La présence d'extincteurs portatifs chargés est obligatoire sur les lieux des travaux, dans les roulottes, près des sorties et à chaque étage et ils doivent être conformes à la norme. 	Travailleurs Contremaître
2. Utilisation d'une plateforme élévatrice	<ul style="list-style-type: none"> Chute de hauteur et renversement de la plateforme 	<i>Voir la planification sécuritaire sur les plateformes élévatoires</i>	Travailleurs Contremaître
3. Démolition	<ul style="list-style-type: none"> Écrasé, coincé par la chute de matériaux 	<ul style="list-style-type: none"> Interdire l'accès aux endroits situés en dessous de l'aire de travail. S'assurer que tous les travailleurs œuvrent sur un même niveau. 	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Démolition

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
	<ul style="list-style-type: none"> Effondrement de la structure 	<ul style="list-style-type: none"> Vérifier l'état de la structure sur laquelle des personnes sont appelées à travailler. S'assurer que tout bâtiment en démolition est solidement étayé et soutenu. 	Travailleurs Contremaître Et/ou Surintendant Chargé de projet
	<ul style="list-style-type: none"> Électrocution et explosion 	<ul style="list-style-type: none"> Appeler Info-Excavation pour vérifier la présence de lignes électriques souterraines, réseaux de distribution de gaz, canalisation d'eau. Faire indiquer leur emplacement par les organismes responsables. 	Travailleurs Contremaître Et/ou Surintendant Chargé de projet
	<ul style="list-style-type: none"> Divers 	<ul style="list-style-type: none"> Respecter les règles spécifiques de sécurité établies avant et pendant la démolition. Voir procédure spécifique de travail portant sur la démolition Recouvrir les ouvertures dans les planchers par des panneaux résistants à une charge minimale de 2,4 kN/m². Installer un garde-corps, une barrière continue ou des tréteaux d'une hauteur minimale de 0,7 m ou une ligne d'avertissement, comme prévu à l'article 2.9.4.1 du CSTC. 	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none"> Chute de hauteur 	<i>Voir planification sécuritaire sur les chutes de hauteur.</i>	
4. Utilisation d'une échelle et d'un escabeau	<ul style="list-style-type: none"> Chute d'une échelle / escabeau 	<i>Voir planification sécuritaire sur les échelles, Escabeau et Échelles faites sur place.</i>	
5. Installation et utilisation d'un échafaudage		<i>Voir planification sécuritaire sur les échafaudages</i>	

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Démolition

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
6. Utilisation d'un procédé mécanique	<ul style="list-style-type: none">Écrasé, coincé, lors de démolition mécanique	<ul style="list-style-type: none">Lorsque les équipements sont en marche, l'accès à la partie à démolir est interdit à tout travailleur et toute personne, sauf aux conducteurs de ces équipements.	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Démantèlement d'acier

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
1. Utilisation d'appareils de levage	<ul style="list-style-type: none">• Bris d'équipement	<ul style="list-style-type: none">• Les appareils ne doivent pas être surchargés.• Respecter les limites de charge.	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">• Électrocution	<i>Voir la planification sécuritaire de travail près des lignes électriques.</i>	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">• Écrasé ou heurté par une charge	<ul style="list-style-type: none">• S'assurer que personne ne reste en dessous de la charge.• S'assurer de la stabilité du terrain sur lequel s'effectue le chargement.• Attacher les charges solidement, les équilibrer afin que l'angle des élingues ait plus de 45°.	Travailleurs Contremaître
2. Utilisation des élingues	<ul style="list-style-type: none">• Bris de câble ou d'élingue	<ul style="list-style-type: none">• S'assurer que les pièces soient bien attachées au câble du treuil.• Les élingues de levage doivent être de la bonne grosseur et suffisamment résistants à la charge.• Inspecter les élingues avant leur utilisation.• Le câble de levage doit s'enrouler correctement sur le tambour du treuil.	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Démantèlement d'acier

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
3. Accès à l'aire de levage	<ul style="list-style-type: none">Blessures diverses	<ul style="list-style-type: none">Seulement les personnes autorisées ont accès à ce secteur.Délimiter l'aire de travail.Avoir un système de communication si les travaux se font sur plusieurs étages et que l'opérateur et le signaleur ne peuvent se voir.	Travailleurs Contremaître
4. Utilisation d'un treuil à air comprimé (si nécessaire)	<ul style="list-style-type: none">Effondrement	<ul style="list-style-type: none">S'assurer de la capacité de levage du treuil.S'assurer que le treuil est bien ancré au plancher et qu'il n'est pas surchargé au-delà de sa résistance.	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">Bris	<ul style="list-style-type: none">S'assurer que le boyau d'air comprimé est relié à un câble d'acier de chaque côté du raccord et qu'il est relié à un des dispositifs d'auto-verrouillage.	
5. Utilisation des équipements de protection individuelle	<ul style="list-style-type: none">Chute	<i>Voir planification sécuritaire sur les chutes de hauteur.</i>	
	<ul style="list-style-type: none">Électrocution lors de l'utilisation d'outils électriques	<ul style="list-style-type: none">Suspendre les fils ou rallonges à une hauteur minimale de 2.4 m ou les protéger s'ils passent sur les planchers.S'assurer du bon état des outils et des extensions.	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Démantèlement d'acier

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
6. Travaux de soudage	<ul style="list-style-type: none">• Explosion et incendie	<ul style="list-style-type: none">• Toute bouteille de gaz doit être munie de capuchon protecteur de soupape, attachée debout, les soupapes en haut et retenue en place.	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">• Incendie	<ul style="list-style-type: none">• Les travaux de soudage doivent être faits selon les normes et un extincteur chargé doit être sur les lieux.	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">• Intoxication aux fumées de soudure	<ul style="list-style-type: none">• Porter un masque de protection individuelle contre les fumées de soudure sinon utiliser une ventilation mécanique appropriée.	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">• Éblouissement	<ul style="list-style-type: none">• Les soudeurs à l'arc électrique doivent porter un masque de protection contre les rayons ultraviolets.	Travailleurs Contremaître
7. Utilisation d'échelles ou escabeaux	<ul style="list-style-type: none">• Chute d'une échelle	<i>Voir planification sécuritaire sur les échelles, Escabeau et Échelles faites sur place.</i>	
	<ul style="list-style-type: none">• Chute d'un escabeau	<i>Voir planification sécuritaire sur les échelles, Escabeau et Échelles faites sur place.</i>	
	<ul style="list-style-type: none">• Chute d'une échelle faite sur place	<i>Voir planification sécuritaire sur les échelles, Escabeau et Échelles faites sur place.</i>	
8. Installation et utilisation d'un échafaudage		<i>Voir planification sécuritaire sur les échafaudages</i>	

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Mise en place du béton

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
1. Vérification des coffrages	<ul style="list-style-type: none"> Écrasé, coincé par le coffrage 	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que les coffrages sont étanches et stables avant et pendant toute l'opération de coulage de béton. 	Travailleurs Contremaître
2. Huilage des coffrages	<ul style="list-style-type: none"> Irritation cutanée Brûlure 	<ul style="list-style-type: none"> Porter l'équipement de protection individuel requis. Ne pas fumer ni manger dans la zone de pulvérisation. 	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none"> Chute ou glissade 	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que la pulvérisation ne s'étend pas aux surfaces avoisinantes. 	Travailleurs Contremaître
3. Mise en place du béton	<ul style="list-style-type: none"> Électrocution avec des équipements motorisés 	<i>Voir la planification sécuritaire de travail près des lignes électriques.</i>	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none"> Écrasé, coincé par un appareil de levage et/ou le godet 	<ul style="list-style-type: none"> Les appareils de levage doivent être en bon état, pourvus d'un avertisseur et de freins de levage, et avoir une capacité suffisante pour effectuer les travaux. La charge nominale doit être affichée sur l'appareil. 	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none"> Écrasé, coincé par une charge 	<ul style="list-style-type: none"> Soulever les charges verticalement. Éviter de transporter les charges au-dessus des travailleurs. Élingues et câbles en bon état. Prévoir un signaleur lors de manœuvres dangereuses. L'opérateur et le signaleur doivent connaître et respecter les signaux manuels de communication. 	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Mise en place du béton

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
	<ul style="list-style-type: none"> Projection de béton 	<ul style="list-style-type: none"> Vérifier régulièrement le matériel afin de prévenir d'éventuelles fissures. Porter les équipements de protection individuelle requis. 	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none"> Ensevelissement par le béton 	<ul style="list-style-type: none"> Contrôler le débit de versement du béton. 	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none"> Chute 	<ul style="list-style-type: none"> Installer des passerelles sur les barres d'acier d'armature. 	Travailleurs Contremaître
4. Utilisation d'une pompe à béton		<i>Voir la planification sécuritaire « Pompe à béton »</i>	
5. Finition et vibration du béton	<ul style="list-style-type: none"> Mal de dos et lésion aux genoux 	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser une bonne posture de travail et alterner les tâches de façon à pouvoir changer de posture. Utiliser des genouillères lorsque requis. 	Travailleurs Contremaître
6. Application de durcisseur	<ul style="list-style-type: none"> Intoxication aux vapeurs, gaz et fumées 	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser une aération suffisante et/ou un masque respiratoire contre les vapeurs, gaz et fumées. 	Travailleurs Contremaître
7. Utilisation d'une échelle et escabeau	<ul style="list-style-type: none"> Chute d'une échelle 	<i>Voir planification sécuritaire sur les échelles, Escabeau et Échelles faites sur place.</i>	
	<ul style="list-style-type: none"> Chute d'un escabeau 	<i>Voir planification sécuritaire sur les échelles, Escabeau et Échelles faites sur place.</i>	
	<ul style="list-style-type: none"> Chute d'une échelle faite sur place 	<i>Voir planification sécuritaire sur les échelles, Escabeau et Échelles faites sur place.</i>	

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Mise en place du béton

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
8. Installation et utilisation d'un échafaudage		<i>Voir planification sécuritaire sur les échafaudages</i>	
9. Utilisation d'un échafaudage sur console	<ul style="list-style-type: none">• Bris / Chute de hauteur	<ul style="list-style-type: none">• L'échafaudage sur console doit être conçu conformément à des plans signés et scellés par un ingénieur.• Les échafaudages sur consoles seront soumis tous les 5 ans à un examen non destructif, autre que visuel, par un organisme certifié par le Bureau canadien de soudage.	Contremaître Surintendant
10. Utilisation d'une plateforme élévatrice	<ul style="list-style-type: none">• Chute de hauteur et chute de la plateforme	<i>Voir planification sécuritaire sur les plateformes élévatrices</i>	

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Coffrage et décoffrage

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
1. Montage et démontage des étaielements	<ul style="list-style-type: none">• Effondrement des étaielements	<ul style="list-style-type: none">• Les plans d'étaielement, incluant le procédé de montage et de démontage des étaielements et coffrages à béton doivent être signés et scellés par un ingénieur et transmis à la CNESST avant le début des activités du chantier.	Direction Chargé de projet
2. Mise en place des coffrages	<ul style="list-style-type: none">• Chute de hauteur	<i>Voir planification sécuritaire sur les chutes de hauteur.</i>	
	<ul style="list-style-type: none">• Effondrement de la structure des coffrages	<ul style="list-style-type: none">• Respecter et vérifier les méthodes de montage.• Installer les vérins sur une base solide, ils doivent être conformes aux normes.• Éviter de circuler sous un coffrage pendant le montage.• S'assurer de la solidité des coffrages avant de circuler dessus.	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Coffrage et décoffrage

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
3. Utilisation d'un pistolet de scellement	<ul style="list-style-type: none">• Particule projetée lors de l'utilisation d'un pistolet de scellement	<ul style="list-style-type: none">• Utiliser un pistolet de scellement à basse vitesse.• Suivre les directives du fabricant.• Décharger le pistolet lorsqu'il n'est pas utilisé et ne jamais le laisser sans surveillance lorsqu'il est chargé.• L'utilisateur doit détenir un certificat d'opérateur.• S'assurer qu'il n'y a aucune autre personne que l'opérateur dans la zone de tir.• En cas de ratés, maintenir le pistolet dans sa position de tir pendant 15 sec.• Port de l'équipement de protection requis.	Travailleurs Contremaître
4. Montage et démontage d'une passerelle ou plateforme provisoire fixée sur un coffrage	<ul style="list-style-type: none">• Effondrement et renversement	<ul style="list-style-type: none">• Les plans de la passerelle ou de la plateforme provisoire, incluant le procédé de montage et de démontage, doivent être signés et scellés par un ingénieur et transmis à la CNESST avant le début des activités du chantier.	Direction Chargé de projet
5. Mise en place des coffrages dans une excavation	<ul style="list-style-type: none">• Stabilité des parois d'une tranchée	<ul style="list-style-type: none">• Respecter les angles des pentes des parois selon la nature du sol.• Déposer les matériaux excavés ou autres à au moins 1,2 mètre (4 pi) du sommet des parois.• Circuler ou stationner les véhicules ou machines à au moins 3 mètres (10 pi) du sommet des parois.	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Coffrage et décoffrage

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
	<ul style="list-style-type: none"> • Ensevelissement des travailleurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Placer un surveillant en surface afin de déceler les failles, éboulements ou autre danger. • Placer une échelle à tous les 15 mètres (50 pi). • Tenir l'excavation ou la tranchée raisonnablement asséchée. 	Travailleurs Contremaître
6. Utilisation d'une échelle et escabeau	<ul style="list-style-type: none"> • Chute d'une échelle 	<i>Voir planification sécuritaire sur les échelles, Escabeau et Échelles faites sur place.</i>	
	<ul style="list-style-type: none"> • Chute d'un escabeau 	<i>Voir planification sécuritaire sur les échelles, Escabeau et Échelles faites sur place.</i>	
	<ul style="list-style-type: none"> • Chute d'une échelle faite sur place 	<i>Voir planification sécuritaire sur les échelles, Escabeau et Échelles faites sur place.</i>	
7. Installation et utilisation d'un échafaudage		<i>Voir planification sécuritaire sur les échafaudages</i>	
8. Utilisation d'une plateforme élévatrice	<ul style="list-style-type: none"> • Chute de hauteur et chute de la plateforme 	<i>Voir planification sécuritaire sur les plateformes élévatrices.</i>	
9. Décoffrage	<ul style="list-style-type: none"> • Effondrement 	<ul style="list-style-type: none"> • Décoffrer progressivement section par section. • Ne pas enlever l'étalement (JACK) sur plus d'un étage à la fois. • Retirer les vérins le plus tard possible. 	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Coffrage et décoffrage

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
	<ul style="list-style-type: none">Chute de hauteur	<ul style="list-style-type: none">Placer un garde-corps à tout endroit où il y a risque de chute de plus de 3 mètres ou utilisation obligatoire d'un harnais de sécurité devant être utilisé avec un absorbeur d'énergie auquel est relié un cordon d'assujettissement lorsqu'on est exposé à une chute de plus de 3 mètres.Vérifier la solidité des rampes qui servent d'accès.Recouvrir les ouvertures dans les planchers par des panneaux de bois résistants.Ne pas décoffrer à partir d'échelles, avoir les pieds sur un appui stable.	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">Chute de matériaux	<ul style="list-style-type: none">Répartir les travaux de démontage, d'enlèvement des coffrages, d'enlèvement des clous et d'empilement des coffrages dans des zones de travail différentes.	Travailleurs Contremaître
10. Utilisation d'un échafaudage sur console	<ul style="list-style-type: none">Bris / Chute de hauteur	<ul style="list-style-type: none">L'échafaudage sur console doit être conçu conformément à des plans signés et scellés par un ingénieur.Les échafaudages sur consoles seront soumis tous les 5 ans à un examen non destructif, autre que visuel, par un organisme certifié par le Bureau canadien de soudage.	Contremaître Surintendant

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Utilisation d'une pompe à béton

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (Responsable, fréquence)
1. Opération du camion-pompe	<ul style="list-style-type: none">• Problèmes mécaniques	<ul style="list-style-type: none">• Examen général du camion-pompe.• Inspection mécanique• Tenir le carnet de bord du camion-pompe à jour	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">• Conformité à la norme	<ul style="list-style-type: none">• Tout équipement acquis après le 1^{er} janvier 2015 doit être conforme à la norme CSA-Z151.	Direction
	<ul style="list-style-type: none">• Erreur lors de l'opération	<ul style="list-style-type: none">• Les inscriptions doivent être lisibles en tout temps au poste de commande fixe.	Travailleurs Contremaître
2. Positionnement de l'équipement	<ul style="list-style-type: none">• Renversment du camion-pompe	<ul style="list-style-type: none">• Déployer complètement les stabilisateurs, ou• Transmettre à la CNESST un procédé de travail signé et scellé par un ingénieur, ou• Limiter le déploiement du mât selon les instructions du fabricant à l'aide d'un limiteur de portée.• Utiliser les plaques de support sous les stabilisateurs selon la capacité portante du sol évaluée précédemment par l'opérateur.	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">• Accidents dus à la circulation du personnel sur le chantier	<ul style="list-style-type: none">• Aménager un dégagement sécuritaire.• Barricader l'accès.• Restreindre l'accès au personnel requis.• Prévoir d'autres voies de circulation pour les autres opérations	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Utilisation d'une pompe à béton

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (Responsable, fréquence)
3. Opération de la pompe	<ul style="list-style-type: none">Blessures au dos	<ul style="list-style-type: none">Utiliser des méthodes ergonomiques pour éviter les maux de dos.	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">Fouettement du tuyau	<ul style="list-style-type: none">Éviter les courbures excessives du tuyau souple.Ne pas déplacer la pompe lorsque le mât est déployé.Surveiller le bout du mât.Lien supplémentaire de sécurité fixé à chacun des tuyaux souples, telle une chaîne.	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">Surplus de pression dans le tuyau	<ul style="list-style-type: none">Vérifier constamment l'indicateur de pression.	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">Éclaboussure du béton	<ul style="list-style-type: none">Port des lunettes de sécurité.	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">Frappé par les tuyaux ou le mât	<ul style="list-style-type: none">Port du casque de sécurité.Personne ne doit se tenir sous un mât lors de l'opération de la machinerie.	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">Brûlure de la peau	<ul style="list-style-type: none">Port de gants et de vêtements longs.	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">Chute d'objet lourd	<ul style="list-style-type: none">Port de bottes de sécurité.	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Utilisation d'une pompe à béton

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (Responsable, fréquence)
	<ul style="list-style-type: none">Exposition à des produits dangereux (SIMDUT)	<ul style="list-style-type: none">Obtenir les fiches signalétiques.Fournir les équipements de protection individuelle prévus à la fiche signalétique.S'assurer de l'utilisation des équipements de protection individuelle (EPI).	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">Renversement ou rupture du mât	<ul style="list-style-type: none">Suivre le programme d'entretien.Suivre le programme d'inspection.Il est interdit d'utiliser le mât pour lever des charges.Arrêter les opérations lors de vents de plus de 75 km/h.	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">Visibilité réduite pour l'opérateur	<ul style="list-style-type: none">Signaleur pour guider l'opérateur.Appareil radio à fréquence unique	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">Danger d'incendie	<ul style="list-style-type: none">Avoir un extincteur fonctionnel sur les lieux.	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">Danger de foudre	<ul style="list-style-type: none">Arrêter les travaux dès la présence d'orage.	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Utilisation d'une pompe à béton

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (Responsable, fréquence)
	<ul style="list-style-type: none">• Électrocution	<i>Voir la planification sécuritaire de travail près des lignes électriques.</i>	Travailleurs Contremaître
4. Nettoyage de la trémie	<ul style="list-style-type: none">• Coincement ou écrasement	<ul style="list-style-type: none">• La trémie doit être recouverte d'une grille.• Un dispositif provoquant l'arrêt de l'agitateur lors de l'ouverture de la trémie doit être présent.• Une grille ayant un espacement maximal de 80 mm doit être installée sur la trémie de chargement.	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Déneigement de stationnement

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
1. Entretien préventif	<ul style="list-style-type: none">• Accident, panne, etc.	<ul style="list-style-type: none">• S'assurer de faire l'entretien préventif des véhicules.• S'assurer que les avertisseurs de marche arrière fonctionnent correctement.	Travailleurs Contremaître
2. Opération de l'équipement	<ul style="list-style-type: none">• Frapper une personne ou un objet	<ul style="list-style-type: none">• Tout signaleur doit porter une veste réfléchissante et utiliser les signaux d'usage.• Être attentif à tout moment.• S'assurer que personne ne se trouve à l'intérieur de la zone de travail.	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Marquage de stationnement

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
1. Préparation des peintures et nettoyage des équipements	<ul style="list-style-type: none">Exposition à des produits dangereux	<ul style="list-style-type: none">Informer les travailleurs sur les risques et les mesures de protection lors du travail avec des produits dangereux (SIMDUT).Réduire le plus possible la durée d'exposition.S'assurer que les lieux de travail sont bien aérés, sinon porter un appareil respiratoire lorsque la concentration de vapeurs, gaz et de fumées est trop élevée.	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">Incendie et explosion	<ul style="list-style-type: none">Présence d'extincteurs portatifs lors de manipulations de liquides inflammables.Ne pas fumer dans un lieu où il y a des produits inflammables.Ranger les produits toxiques dangereux sous clé.	Travailleurs Contremaître
2. Préparation de l'aire de travail	<ul style="list-style-type: none">Frapper par un véhicule	<ul style="list-style-type: none">Délimiter la zone de travailInstaller de la signalisation pour diriger la circulation du stationnement.Porter une veste réfléchissante.Porter un casque de sécurité.	Travailleurs Contremaître
3. Application du revêtement	<ul style="list-style-type: none">Intoxication chimique	<ul style="list-style-type: none">S'assurer d'une bonne ventilationAjouter des ventilateurs si nécessairePorter un appareil de protection respiratoire approprié, si nécessaire	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Marquage de routes et autoroutes

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
1. Préparation des peintures et nettoyage des équipements	<ul style="list-style-type: none">Exposition à des produits dangereux	<ul style="list-style-type: none">Informers les travailleurs sur les risques et les mesures de protection lors du travail avec des produits dangereux (SIMDUT).Réduire le plus possible la durée d'exposition.S'assurer que les lieux de travail sont bien aérés, sinon porter un appareil respiratoire lorsque la concentration de vapeurs, gaz et de fumées nuit est trop élevée.Avoir en sa possession les fiches signalétiques des produits utilisés.	Direction Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">Incendie et explosion	<ul style="list-style-type: none">Présence d'extincteurs portatifs lors de manipulations de liquides inflammables.Ne pas fumer dans un lieu où il y a des produits inflammables.Ranger les produits toxiques et dangereux sous clé.	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Marquage de routes et autoroutes

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
2. Préparation de l'aire de travail	<ul style="list-style-type: none">• Frappé par un véhicule	<ul style="list-style-type: none">• Délimiter la zone de travail• Installer de la signalisation adéquate en tout temps sur les sites des travaux routiers pour diriger la circulation. Les panneaux de travaux doivent être lisibles et visibles autant de jour que de soir. Ils doivent être installés selon le tome V du manuel intitulé "signalisation routière du Québec".	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Marquage de routes et autoroutes

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
		<ul style="list-style-type: none">• S'assurer qu'il y a un responsable en signalisation sur les chantiers ou la sécurité et les conditions de la circulation le justifient. (Doit avoir reçu la formation "Gestion des impacts des travaux routiers sur la circulation)• Avoir un ou des véhicules accompagnateurs pour indiquer les véhicules de traçage, les véhicules qui installent les repères à peintures, et pour celui qui les ramassent.• Porter une veste réfléchissante.• Porter le casque de sécurité.• Utiliser les atténuateurs d'impact fixés à un véhicule (AIFV).• S'assurer que l'installation de l'atténuateur d'impact soit adéquate au début des travaux et de façon régulière.• Avoir un système de communication électronique qui assure le lien entre le travailleur situé sur la plateforme et le conducteur du véhicule, si nécessaire.	
3. Application du revêtement	<ul style="list-style-type: none">• Intoxication chimique	<ul style="list-style-type: none">• S'assurer d'une bonne ventilation• Porter un appareil de protection respiratoire approprié, si nécessaire	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Marquage de routes et autoroutes

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
4. Installation des repères visuels	<ul style="list-style-type: none">• Chutes et risques musculo squelettiques	<ul style="list-style-type: none">• Être attaché avec un harnais de sécurité au véhicule routier, installation de garde de sécurité pour éviter les chutes.• S'assurez que le travailleur soit sur sa plate forme en tout temps.• Si nécessaire, effectuer une rotation de poste entre les travailleurs.• Posséder une attestation de conformité au plan de fabrication signée et scellée par un ingénieur du CGER pour une plate-forme amovible et une plaquette signalétique comprenant la liste des véhicules porteurs désignés par l'ingénieur.• S'assurer que la plate-forme soit bien amarrée avant le départ.• Avoir un maximum de deux personnes sur la plate-forme.• S'assurer que le conducteur ait un contact visuel avec le travailleur de la plate-forme, et que les miroirs du conducteur soit bien ajusté.• La vitesse maximum est de 25 KM/h lorsqu'il y a un travailleur sur la plate-forme	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Installation de signalisation

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
1. Organisation de la signalisation routière - Avant le début des travaux	<ul style="list-style-type: none"> • Heurté par un automobiliste • Confusion de la circulation 	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer le lieu où seront effectués les travaux. • Prévoir la signalisation à mettre en place pour éviter toute confusion. • Réserver, vérifier et préparer les dispositifs de signalisation nécessaires. 	Travailleurs Contremaître
- Au début des travaux	<ul style="list-style-type: none"> • Frappé par un automobiliste • Heurté par un automobiliste • Heurté par un camionneur ou machinerie lourde • Confusion de la circulation • Accident avec automobiliste 	<ul style="list-style-type: none"> • Porter les équipements de protection requis. • Disposer dans l'ordre et d'une façon sécuritaire les dispositifs de signalisation. • S'assurer de la conformité de la signalisation avec la signalisation routière, de la visibilité et de l'efficacité (masquer les panneaux inutiles). • S'assurer de la protection de l'aire de travail. • S'assurer que la personne qui installe la signalisation a suivi la formation appropriée offerte par le ministère des Transports du Québec. 	Travailleurs Contremaître
- Pendant les travaux	<ul style="list-style-type: none"> • Heurté par un automobiliste • Accident avec machinerie lourde 	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter la signalisation aux modifications des travaux et du contexte. • Vérifier régulièrement la visibilité, la propreté et la stabilité des signaux. 	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Installation de signalisation

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
- En cas d'interruption des travaux	<ul style="list-style-type: none">• Accident avec automobiliste	<ul style="list-style-type: none">• Laisser sur place ou disposer convenablement les dispositifs de signalisation nécessaires.• Masquer les panneaux de signalisation inutiles pour ne pas envoyer de faux messages aux automobilistes.	Travailleurs Contremaître
- À la fin des travaux	<ul style="list-style-type: none">• Heurté par un automobiliste• Accident avec un automobiliste• Accident entre travailleurs et machineries lourdes	<ul style="list-style-type: none">• La présignalisation doit être retirée dans le sens de la circulation.• Le biseau et la signalisation protégeant l'aire de travail doivent être retirés dans le sens inverse de la circulation.• Enlever le masquage des panneaux.• Refaire un marquage adéquat.• Nettoyer et entreposer le matériel et les dispositifs de signalisation et faire part des défauts.	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">• Protection du public	<ul style="list-style-type: none">• Ne jamais tolérer sur le chantier ou aux abords immédiats une personne étrangère au chantier.	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Installation de signalisation

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
2. Travaux de très courte durée - Prévisibles et programmable Ou - Imprévisibles et non programmables	<ul style="list-style-type: none">• Heurté par un automobiliste	<ul style="list-style-type: none">• Ralentir la circulation.• Exécuter les travaux à proximité d'un véhicule d'accompagnement muni d'un gyrophare et d'une flèche de signalisation.• Délimiter un biseau à l'aide de repères visuels si nécessaire.• S'assurer que la chaussée est entièrement libérée avant l'enlèvement de la signalisation (travailleurs et machinerie).	Travailleurs Responsable du chantier
	<ul style="list-style-type: none">• Protection du public	<ul style="list-style-type: none">• Ne jamais tolérer sur le chantier ou aux abords immédiats une personne étrangère au chantier.	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Installation de signalisation

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
3. Travaux de courte durée - Dans un délai d'un plus 24 heures	<ul style="list-style-type: none">• Heurté par un automobiliste• Heurté par un engin au cœur des manœuvres de recul sur le chantier.• Heurté par un automobiliste lors du démantèlement	<ul style="list-style-type: none">• Installer la signalisation à l'aide d'un véhicule équipé d'un gyrophare et d'une flèche de signalisation.• Conserver la signalisation en place tant et aussi longtemps que l'entrave demeure sur la chaussée et que les conditions ne sont pas rétablies.• Délimiter un biseau à l'aide de repères visuels si nécessaire.• Installer les panneaux de signaleur si nécessaire.• Enlever dans l'ordre et de façon sécuritaire les dispositifs de signalisation à l'aide d'un véhicule équipé d'un gyrophare et d'une flèche de signalisation.• Vérifier que la machinerie soit munie d'alarme de recul.• S'assurer que la chaussée est entièrement libérée avant l'enlèvement de la signalisation (travailleurs et machinerie).• S'assurer que les signaux de construction et de déviation sont éclairés artificiellement la nuit ou lorsque la visibilité est réduite.• Fixer la signalisation à des rapports solides de manière à résister à tout vent de 65 km/h.• Les travailleurs doivent porter une veste haute visibilité de couleur orange (jaune-vert fluo pour les signaleurs) conforme à la norme CSA Z96-02.	Travailleurs Responsables du chantier

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Installation de signalisation

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
	<ul style="list-style-type: none">• Protection du public	<ul style="list-style-type: none">• Ne jamais tolérer sur le chantier ou aux abords immédiats une personne étrangère au chantier.	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Installation de signalisation

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
<p>4. Travaux de longue durée</p> <p>- Délais qui excèdent 24 heures</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Heurté par un automobiliste • Heurté par un engin au cœur des manœuvres de recul sur le chantier. • Heurté par un automobiliste lors du démantèlement • Heurté par un engin lourd à l'intérieur de l'aire de travail • Frappé par la signalisation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Installer la signalisation à l'aide d'un véhicule équipé d'un gyrophare et d'une flèche de signalisation. • Conserver la signalisation en place tant et aussi longtemps que l'entrave demeure sur la chaussée et que les conditions normales de circulation ne sont pas rétablies. • Délimiter un biseau à l'aide de repères visuels. • Installer les panneaux de signaleur si nécessaire. • Enlever dans l'ordre et de façon sécuritaire les dispositifs de signalisation à l'aide d'un véhicule équipé d'un gyrophare et d'une flèche de signalisation. • Vérifier que la machinerie soit munie d'alarme de recul. • S'assurer que la chaussée est entièrement libérée avant l'enlèvement de la signalisation (travailleurs et machinerie). • S'assurer que les signaux de construction et de déviation sont éclairés artificiellement la nuit ou lorsque la visibilité est réduite. • Fixer la signalisation à des rapports solides de manière à résister à tout vent de 65 km/h. • Les travailleurs doivent porter une veste haute visibilité de couleur orange (jaune-vert fluo pour les signaleurs) conforme à la norme CSA Z96-02. 	<p>Travailleurs Responsables du chantier</p>

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Installation de signalisation

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
5. Travaux mobiles	<ul style="list-style-type: none">• Frappé par un automobiliste	<ul style="list-style-type: none">• Utiliser un véhicule équipé d'un montage muni de faux clignotants et du panneau «Hommes au travail» TM-50.• Utiliser un véhicule muni d'une flèche de signalisation.	Travailleurs Responsables du chantier
	<ul style="list-style-type: none">• Protection du public	<ul style="list-style-type: none">• Ne jamais tolérer sur le chantier ou aux abords immédiats une personne étrangère au chantier.	

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Installation de signalisation

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
6. Zone de dynamitage	<ul style="list-style-type: none">• Heurté par un projectile• Heurté par un automobiliste• Heurté par un engin sur le chantier	<p><u>Signalisation visuelle au début des travaux</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Signalisation statique (pancarte) qui avise les travailleurs et le public des consignes à observer dans l'environnement du chantier.• Signalisation conforme et en quantité suffisante et en bon état.• Enlever dans l'ordre et de façon sécuritaire les dispositifs de signalisation à l'aide d'un véhicule équipé d'un gyrophare et d'une flèche de signalisation. <p><u>Signalisation sonore</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Coups d'avertisseurs qui indiquent aux intervenants sur le chantier qu'ils disposent d'un délai pour procéder à l'évacuation du chantier. <p><u>Travaux de nuit</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Éclairage artificiel.• Les travailleurs doivent porter une veste haute visibilité de couleur orange (jaune-vert fluo pour les signaleurs) conforme à la norme CSA Z96-02.• Respect des usagers de la route.	Travailleurs Contremaîtres Responsables du chantier

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Déneigement de rue

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
1. Entretien préventif	<ul style="list-style-type: none"> • Accident, panne, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire une vérification avant le départ de la machinerie 	Travailleurs Contremaître
2. Monter et descendre d'un véhicule	<ul style="list-style-type: none"> • Chute 	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser trois points d'appui pour monter et descendre d'un véhicule • Déneiger et déglacer le marchepied 	Travailleurs Contremaître
3. Opération d'un camion de déneigement	<ul style="list-style-type: none"> • Frapper/ être frappé par un piéton ou une voiture 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre un panneau avertisseur phosphorescent de forme triangulaire derrière le véhicule, si la vitesse des opérations est inférieure à 40 km/h • Mettre un gyrophare en fonction durant toute la durée de l'opération • Arrêter le véhicule de déneigement si un piéton ou un véhicule s'approche à moins de 3 m du véhicule de déneigement • Respecter la signalisation routière • Maintenir une distance d'environ 10 m avec les véhicules autre que ceux de déneigement 	Travailleurs Contremaître
4. Opération de la souffleuse avec un signaleur	<ul style="list-style-type: none"> • Chute 	<ul style="list-style-type: none"> • Porter des bottes antidérapantes 	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none"> • Être frappé par la souffleuse (signaleur) 	<ul style="list-style-type: none"> • Porter un dossard avec bandes réfléchissantes • Informer le signaleur de la zone de sécurité à respecter en avant de la souffleuse (12 m) • Arrêter l'opération de la souffleuse si le signaleur sort du champ de vision de l'opérateur 	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none"> • Être frappé par la souffleuse (piéton) 	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêter l'opération de la souffleuse si un piéton entre à l'intérieur 	

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Déneigement de rue

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
		d'une zone de 12 m à l'avant de la souffleuse <ul style="list-style-type: none">• Vérifier les remblais pour s'assurer qu'aucun enfant ne s'y trouve	Travailleurs Contremaître
5. Déblocage de la tarière	<ul style="list-style-type: none">• Être coincé dans la tarière	<ul style="list-style-type: none">• Neutraliser le fonctionnement de la tarière• Arrêter le moteur• Mettre les leviers de commande au point mort• Actionner le frein de sécurité	Travailleurs Contremaître
6. Utilisation d'une chenillette	<ul style="list-style-type: none">• Heurter un piéton	<ul style="list-style-type: none">• Arrêter l'opération dès qu'un piéton entre dans une zone de 3 m devant la chenillette	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">• Frapper un obstacle	<ul style="list-style-type: none">• Porter sa ceinture de sécurité• Respecter une zone de 30 cm autour des équipements urbains	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">• Être frappé par une voiture	<ul style="list-style-type: none">• Faire un arrêt avant de changer de côté de rue et à toutes les intersections• Respecter la signalisation routière	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Travaux de pavage

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
1. Préparation du chantier	<ul style="list-style-type: none"> • Frappé • Heurter • Écrasé • Coincé 	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier la visibilité du chantier routier, la densité de la circulation, l'implantation du chantier, le matériel à employer, les difficultés de manœuvre dans l'aire de travail. 	Travailleurs Contremaître
2. Signalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Être frappé par un usager de la route 	<ul style="list-style-type: none"> • Installer une signalisation conforme au <i>Règlement sur la signalisation routière</i>. (Tome 5) • Délimiter clairement l'aire de travail. 	Travailleurs Contremaître
3. Signaleur	<ul style="list-style-type: none"> • Être frappé par un usager de la route 	<ul style="list-style-type: none"> • Doit porter une veste (dossard) réfléchissante prévu et conforme lors de travail de nuit. • Repérer une aire de protection advenant qu'un véhicule fonce sur le signaleur. • Être attentif à tout moment. • Détenir une formation de signaleur de travaux routier. • Porter les EPI tel que casque de sécurité, gants, fanion etc. 	Travailleurs Contremaître
4. Préparation du pavage	<ul style="list-style-type: none"> • Électrocution avec des équipements motorisés 	<i>Voir la planification sécuritaire sur les lignes électriques.</i>	

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Travaux de pavage

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
	<ul style="list-style-type: none">• Heurter	<ul style="list-style-type: none">• Appeler Info-excavation pour vérifier la présence de lignes électriques souterraines, réseaux de distribution de gaz, canalisations d'eau.• Faire indiquer leur emplacement par les organismes responsables.	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">• Écrasé, coincé par un équipement motorisé et/ou une charge	<ul style="list-style-type: none">• Prévoir un signaleur lors de manœuvres dangereuses.• L'opérateur et le signaleur doivent connaître et respecter les signaux manuels de communication.	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">• Écrasé, coincé par un équipement lourd	<ul style="list-style-type: none">• Tout véhicule lourd doit être équipé d'un avertisseur sonore et d'un klaxon automatique de marche arrière.• Le conducteur doit arrêter son véhicule ou sa manœuvre lorsqu'il ne voit plus le signaleur.	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Travaux de pavage

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
	<ul style="list-style-type: none">• Brûlures• Affectations cutanées• Éclaboussures	<ul style="list-style-type: none">• Porter les équipements de protection individuels. (casque, bottes de sécurité bien attachées, lunettes, gants, vêtement en coton à manches longues).• En cas de brûlure avec le bitume, se refroidir avec de l'eau durant une période de 15 minutes. Ne jamais enlever le bitume qui est collé à la peau, consulter un médecin.	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">• Irritation des yeux• Éclaboussures	<ul style="list-style-type: none">• Port de lunette de sécurité• Port de la visière lors du transvasement d'un produit chimique.	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">• Photosensibilisation	<ul style="list-style-type: none">• Port de lunette de soleil• Se mettre de la crème solaire régulièrement.	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">• Incendie	<ul style="list-style-type: none">• Ne jamais utiliser de l'eau pour éteindre un feu de bitume, utiliser le moyens d'extinction suivants : Poudre, gaz carbonique ou mousse.• Utilisé extincteur sur les lieux de travail.	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Travaux de pavage

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
5. Travaux de pelletage, raclage, râtelage de l'asphalte chaud.	<ul style="list-style-type: none">• Atteintes musculaires et articulaires	<ul style="list-style-type: none">• Utilisation d'une pelle qui convient à la grandeur du travailleur pour réduire les tensions au niveau du dos.• Éviter de prendre une trop grande quantité de bitume.• Éviter de prendre des râteaux trop larges et faire des mouvements plus courts.	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">• Brûlures	<ul style="list-style-type: none">• Porter des bottes de sécurité à semelles isolantes.• Porter ces pantalons par-dessus ces bottes de sécurité• Se tenir éloigné du camion pendant le remplissage de la trémie de la machine à paver	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">• Se faire heurter	<ul style="list-style-type: none">• Se tenir à une distance minimale de 3 mètres des équipements, machineries, et des véhicules.• Une distance minimale de 8 mètres doit être maintenue entre la machine à paver et le rouleau compacteur	Travailleurs Contremaître
6. Épandage mécanique de l'asphalte	<ul style="list-style-type: none">• Risque de coincement	<ul style="list-style-type: none">• Les gardes de sécurité doivent toujours être en place, protégeant les zones d'entraînement.	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Travaux de pavage

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
	<ul style="list-style-type: none">Chutes	<ul style="list-style-type: none">La plate-forme de la table doit être antidérapante et en grillage pour éviter l'accumulation d'asphalte.Règles des trois (3) appuis lors de la descente et la montée sur l'équipement	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">Explosion ou incendie	<ul style="list-style-type: none">Extincteur de type ABC doit être disponible à proximité de la machine à paver.La personne qui allume le brûleur doit connaître parfaitement la procédure.Avant l'allumage des brûleurs, l'inspection de l'équipement doit être faite.Manipuler les bonbonnes de gaz avec soin. Le transport doit être fait par deux travailleurs.Entreposer les bonbonnes de gaz à la verticale et attachées.Ne jamais fumer	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Travaux de pavage

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
7. Rouleau compacteur	<ul style="list-style-type: none">• Heurter• Chute	<ul style="list-style-type: none">• Prendre connaissance des zones périlleuses (tranchée, talus...)• Vérifier le manuel du fabricant pour connaître le degré maximal de la pente la machine peut être manœuvrée en toute sécurité.• Être muni d'un dispositif d'arrêt automatique• S'assurer qu'il n'y a pas de personnes autour de l'équipement avant le démarrage et durant les travaux.• Conduire lentement et s'assurer de garder le contrôle de l'équipement.• Les personnes qui travaillent entre la machine à paver et le rouleau compacteur respectent une distance de 3 mètres des véhicules.• Avant de faire marche arrière, bien vérifier et demander l'aide d'un signaleur si nécessaire.• Demeurer assis en conduisant, et porter sa ceinture de sécurité.• Les marchepieds doivent être antidérapants et muni de mains courantes accessibles• Règles des trois (3) appuis lors de la descente et la montée sur l'équipement	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Sciage et forage

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
1. Forage aux diamants	<ul style="list-style-type: none">• Chute de matériel	<ul style="list-style-type: none">• Délimiter l'aire de travail.• Porter les équipements de protection individuelle requis.• Ranger les outils après utilisation.	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">• Bris de boyau	<ul style="list-style-type: none">• Faire l'entretien des équipements et de l'outillage.• Bien ajuster les boyaux.• S'assurer que les boyaux d'air comprimé sont reliés à un câble d'acier de chaque côté du raccord. Ce dernier est relié à un dispositif d'autoverrouillage.	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">• Tomber	<ul style="list-style-type: none">• Ramasser l'eau et les résidus de ciment sur les planchers.	Travailleurs Contremaître
2. Utilisation d'un marteau piqueur	<ul style="list-style-type: none">• Chute de matériel	<ul style="list-style-type: none">• Délimiter l'aire de travail.• Porter les équipements de protection individuelle requis.• Ranger les outils après utilisation.	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">• Tomber	<ul style="list-style-type: none">• Ramasser l'eau et les résidus de ciment sur les planchers.	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">• Poussière	<ul style="list-style-type: none">• Utiliser des équipements de protection respiratoire individuelle lorsqu'il est impossible de réduire la concentration de poussière.• Lors de travaux de nettoyage, saupoudrer le sol avec un produit absorbant la poussière.	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Sciage et forage

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
	<ul style="list-style-type: none"> Rupture du boyau 	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que les boyaux d'air comprimé sont reliés à un câble d'acier de chaque côté du raccord. Ce dernier est relié à un dispositif d'autoverrouillage. Faire l'entretien des équipements et de l'outillage. 	Travailleurs Contremaître
3. Sciage au diamant	<ul style="list-style-type: none"> Glissade 	<ul style="list-style-type: none"> Ramasser l'eau et les résidus de ciments sur les planchers. 	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none"> Blessures diverses avec outils portatifs 	<ul style="list-style-type: none"> Vérifier l'état des lames. Utiliser les outils appropriés. S'assurer de la présence de gardes protecteurs. Suspendre les rallonges à une hauteur minimale de 2,4 mètres mais à une hauteur suffisante pour assurer un libre passage ou les protéger si elles passent sur les planchers. 	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none"> Blessure par éclat et coupure 	<ul style="list-style-type: none"> Porter les équipements de protection individuelle appropriés : gants protecteurs, lunettes de sécurité. 	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none"> Poussière 	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser des équipements de protection respiratoire individuelle lorsqu'il est impossible de réduire la concentration de poussière. Lors de travaux de nettoyage, saupoudrer le sol avec un produit absorbant la poussière. 	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none"> Électrocution lors de l'utilisation d'outils électriques 	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser des outils avec une double isolation ou qui ont une mise à la terre. Ne jamais couper le troisième conducteur d'une fiche. 	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Sciage et forage

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
	<ul style="list-style-type: none">• Chute	<i>Voir planification sécuritaire sur les chutes de hauteur.</i>	
4. Injection au polyuréthane	<ul style="list-style-type: none">• Exposition à des produits toxiques	<ul style="list-style-type: none">• Réduire le plus possible la durée d'exposition.• S'assurer que les lieux de travail sont bien aérés.• Porter un appareil de protection respiratoire lorsque la concentration de vapeurs, de gaz et de fumées est trop élevée.• Informer les travailleurs sur les risques et les mesures de protection (SIMDUT).	Travailleurs Contremaître
5. Installation et utilisation d'échafaudages		<i>Voir planification sécuritaire sur les échafaudages</i>	
6. Utilisation d'une pompe à béton		<i>Voir planification sécuritaire sur la pompe à béton</i>	

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Pieux et palplanches

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
1. Déchargement avec une grue	<ul style="list-style-type: none">Écrasé par	<ul style="list-style-type: none">S'assurer que personne n'est sous et sur la charge.Vérification des élingues.Utilisation des élingues de grosseur appropriée.	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">Doigt coincé	<ul style="list-style-type: none">Mettre des cales pour empêcher les tuyaux de rouler.	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">Électrocution	<i>Voir la planification sécuritaire de travail près des lignes électriques.</i>	
2. Travaux de soudure	<ul style="list-style-type: none">Explosion et incendie	<ul style="list-style-type: none">Toute bouteille de gaz doit être munie de capuchon protecteur de soupape, attachée debout, les soupapes en haut et retenue en place.	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">Incendie	<ul style="list-style-type: none">Les travaux de soudure doivent être faits selon les normes et un extincteur chargé doit être sur les lieux.	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">Intoxication aux fumées de soudure	<ul style="list-style-type: none">Porter un masque de protection individuelle contre les fumées de soudure sinon utiliser une ventilation mécanique appropriée.	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">Éblouissement	<ul style="list-style-type: none">Les soudeurs doivent porter un masque de protection contre les rayons ultraviolets.	Travailleurs Contremaître
3. Utilisation d'un marteau-pilon	<ul style="list-style-type: none">Blessure aux mains	<ul style="list-style-type: none">Tout marteau-pilon non-utilisé doit rester en position baissée.	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Pieux et palplanches

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
4. Tête de pieux	<ul style="list-style-type: none">Diverses blessures	<ul style="list-style-type: none">La tête des pieux doit être coupée à angle droit et être libre de tout débris, morceau d'écorce ou d'éclat de bois.	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Mobilisation générale

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
1. Installation du parc à roulotte	<ul style="list-style-type: none"> • Renversement • Écrasé par • Coincé par 	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer d'aplanir la surface de la terre et au besoin ajouter de la pierre et compacter. 	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none"> • Électrocution 	<ul style="list-style-type: none"> • Lors de l'installation des roulettes, s'assurer que le branchement est effectué par un électricien. • Faire l'installation de couvercle sur l'entrée électrique extérieure de la roulotte pour empêcher l'eau de pénétrer. 	Travailleurs Contremaître
2. Aire d'entreposage et déchargement du matériel	<ul style="list-style-type: none"> • Écrasé par • Frappé par 	<ul style="list-style-type: none"> • Installation de clôture pour délimiter l'aire de déchargement. • Vérifier si l'empilement de matériel est conforme et sécuritaire. 	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none"> • Électrocution 	<i>Voir la planification sécuritaire de travail près des lignes électriques.</i>	
3. Installation des cabinets d'aisance	<ul style="list-style-type: none"> • Frappé par 	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que les toilettes ne peuvent être frappés par des véhicules. 	Travailleurs Contremaître
4. Manutention mécanique	<ul style="list-style-type: none"> • Renversement 	<ul style="list-style-type: none"> • Le chariot doit être muni d'un cadre de protection. • Le klaxon de recul doit être en état de marche. 	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Mobilisation - camion

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
1. Conduite d'un camion	<ul style="list-style-type: none">• Panne mécanique	<ul style="list-style-type: none">• Aviser l'employeur de toute déféctuosité de son véhicule.• Inspection journalière du véhicule.• Appliquer un programme d'entretien préventif.	Travailleurs Contremaître
2. Aménagement du camion	<ul style="list-style-type: none">• Écrasé par• Frappé par• Coincé par	<ul style="list-style-type: none">• S'assurer du bon état et de la stabilité des tablettes de rangement .• S'assurer que les équipements, matériaux et outils sont bien rangés à l'intérieur du camion.• Le plancher et l'intérieur du compartiment réservé aux passagers doivent être en bon état et libres de tous objets présentant un danger pour les passagers.	Travailleurs Contremaître
3. Transport des matériaux	<ul style="list-style-type: none">• Frappé, écrasé par	<ul style="list-style-type: none">• Utilisation sécuritaire des appareils de transport.• Vérifier si l'empilement de matériel est conforme et sécuritaire.	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Déneigement

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
1. Pelletage	<ul style="list-style-type: none"> Blessures aux pieds 	<ul style="list-style-type: none"> Port obligatoire de bottes de sécurité. 	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none"> Blessures aux mains 	<ul style="list-style-type: none"> Port obligatoire de moufles ou de gants pour la manutention d'objets présentant des arêtes vives, surfaces abrasives, substances corrosives ou toxiques et lors de l'utilisation d'appareils le nécessitant. Il faut s'assurer du bon état des outils que l'on utilise. Utiliser l'outil approprié pour la tâche à exécuter. 	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none"> Engelures 	<ul style="list-style-type: none"> Porter des vêtements chauds afin d'éviter les engelures au visage, aux mains et aux pieds. 	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none"> Glissades lors de travaux d'hiver – risques dus aux intempéries 	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que les surfaces de travail, les matériaux et les outils sont déglacés et/ou pourvus de matière abrasive. Utiliser les équipements seulement si les conditions atmosphériques ne rendent pas leur utilisation dangereuse. 	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none"> Chute 	<i>Voir planification sécuritaire sur les chutes de hauteur.</i>	
2. Utilisation d'une souffleuse	<ul style="list-style-type: none"> Blessure par coincement ou écrasement 	<ul style="list-style-type: none"> Former et informer les utilisateurs de la souffleuse sur son fonctionnement, son entretien, ses composantes et sur les risques d'accident liés à l'utilisation de cet appareil. 	Direction Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none"> Intoxication 	<ul style="list-style-type: none"> Ne pas laisser fonctionner la souffleuse à l'intérieur inutilement ou lors des travaux d'entretien. Si ces travaux sont effectués à l'intérieur, on doit relier le tuyau d'échappement à un tube d'évacuant les gaz à l'extérieur. 	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Déneigement

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
3. Plein de carburant	<ul style="list-style-type: none">Incendie et explosion	<ul style="list-style-type: none">Arrêter le moteur ;Ne pas fumer ;Laisser refroidir le moteur de la souffleuse avant de faire le plein.	Travailleurs Contremaître
4. Nettoyage du moteur	<ul style="list-style-type: none">Incendie ou brûlure	<ul style="list-style-type: none">Ne jamais nettoyer un moteur avec un produit inflammable ;Laisser refroidir le moteur.	Travailleurs Contremaître

Procédure de travail en espace clos

Procédure d'entrée en espace clos

Afin d'assurer des conditions sécuritaires pour l'exécution des travaux, appliquer les étapes suivantes :

1. Identifier par écrit et rendre disponible sur les lieux de travail :
 - L'outillage nécessaire pour exécuter le travail;
 - L'appareillage qui sera présent dans l'espace clos et les mesures à prendre pour son installation, son utilisation, son entretien, sa protection ou son déplacement;
 - Les tuyaux et conduites qui pénètrent dans l'espace clos;
 - Les risques et les mesures de sécurité à prendre selon le travail à effectuer;
 - Les contaminants possiblement présents dans l'espace clos;
 - Les moyens et équipements de sauvetage appropriés et les mesures à prendre en cas d'urgence.
2. Vidanger le contenu de l'espace clos, lorsque requis.
3. Cadenasser les équipements alimentant l'espace clos, lorsque requis.
4. Désamorcer toute énergie résiduelle après avoir procédé au cadenassage.
5. Effectuer des relevés de concentration des contaminants avant l'entrée en espace clos afin de s'assurer qu'il n'y a pas :
 - Une quantité d'oxygène inférieure à 19.5 % ou supérieure à 23 %;
 - Une quantité de gaz ou de vapeur inflammable dont la concentration est supérieure à 25 % de la limite inférieure d'explosivité;
 - Des contaminants dont la concentration excède les normes d'exposition québécoises.
6. Installer l'équipement de sauvetage (trépied avec treuil).
7. Tout travailleur qui doit pénétrer dans l'espace clos doit porter un harnais de sécurité muni d'une corde d'assurance tout juste assez longue pour la distance à parcourir. Cette corde sera rliée au treuil situé à la sortie de l'espace clos.
8. Un surveillant doit être posté en permanence à la sortie de l'espace clos. Il doit être en communication constante avec les travailleurs présents dans l'espace clos, de manière visuelle ou vocale. Ce surveillant doit être habilité à appliquer les mesures d'urgence déterminées au point 1 de la procédure.
9. Par la suite, effectuer les relevés décrits au point précédent à toute les 2 heures.

10. Incrire dans un registre sur les lieux de travail, les résultats des tests effectués à toutes les 2 heures, sauf s'il s'agit de relevés effectués au moyen d'instruments à lecture continue et dotés d'alarmes s'actionnant lorsque la qualité de l'air contrevient à ce qui est décrit au point 5.

11. Ventiler l'espace clos durant toute la durée des travaux.

Définition d'espace clos :

(Article 1.1 (17.1) du *Code de sécurité pour les travaux de construction*)

Espace qui n'est pas conçu pour être occupé par une personne, notamment un réservoir, un silo, une cuve, un caisson, un pieu de fondation, une cheminée ou un puits d'accès.

Matériel nécessaire

Pour l'application de la procédure, prévoir l'utilisation du matériel suivant, selon la configuration du lieu des travaux :

- Appareil de détection des gaz correspondant à celui ou ceux dont la concentration doit être vérifiée.
- La présente procédure.
- Moyens de ventilation de l'espace clos.
- Harnais de sécurité avec corde d'assurance.
- Appareil de protection respiratoire requis selon la nature des contaminants présents.
- Trépied avec treuil pour sauvetage.
- Équipement sonore afin de donner l'alarme.
- Éclairage adéquat (antidéflagrant en présence d'une atmosphère possiblement explosive).
- Trousse de premiers soins.
- Extincteur portatif (en cas de travaux susceptible de provoquer un incendie).
- Appareils d'aspiration à la source (pour les contaminants émis au cours des travaux).

Formation

S'assurer que tous les travailleurs impliqués dans un travail en espace clos connaissent et comprennent la présente procédure. Ils doivent s'engager par écrit à respecter la partie qui les concerne. À cet effet, ils devront signer le document joint intitulé *Travail en espace clos – Déclaration des travailleurs*

Permis d'entrée en espace clos

Il s'agit essentiellement d'une liste de vérification qui doit être complétée avant l'entrée dans l'espace clos et avant le début du travail à y être effectué.

Ce document sera habituellement fourni par le propriétaire ou le maître d'œuvre. S'il n'est pas fourni, utilisez la *Grille de vérification* jointe à la présente procédure.



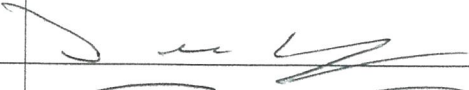

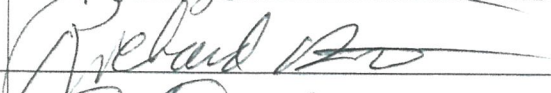

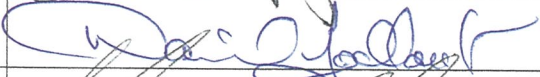





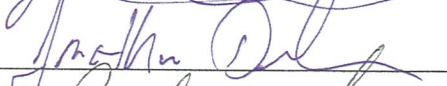


GRILLE DE VÉRIFICATION POUR ESPACE CLOS

	Fait	Non applicable
Vérifier les lieux avant le début des travaux		
Obtenir les permis nécessaires pour les travaux et les afficher		
Effectuer les tests d'air et utiliser l'explosimètre à l'extérieur		
Pause-sécurité avant l'exécution des travaux		
Procéder au cadenassage selon la procédure du client		
Ouvrir les ouvertures		
Effectuer les tests d'air et utiliser l'explosimètre à l'intérieur		
Installer la ventilation et l'éclairage requis		
Installer des mécanismes de protection individuelle		
Assurer la surveillance en tout temps à l'extérieur de l'espace clos		
On procède aux travaux dans l'espace clos		

**Travail en espace clos
Déclaration des travailleurs**

Le personnel s'assure d'avoir pris connaissance de la procédure d'entrée dans un espace clos et applique les mesures de sécurité telles que discutées et convenues.

Lieu : _____ Date : _____

Signatures	
Nom du travailleur (lettres moulées)	Signature
Sylvio Duquette	
Marc-André Boutier	
Sécannot multivis	
François Morin	
Richard Dupré	
ANTOINÉ GAGNON	
DANIEL GADBOUÉ	
Tamiré Marcott	
Daniel Jacques	
Dominic Lalonde	
Loïc Dolorme	
JEAN-LUC DIONNE	
JONATHAN DÉORME	
PASCAL Beauchemin	
ERIC GAUDREAU II	

**Travail en espace clos
Déclaration des travailleurs**

Le personnel s'assure d'avoir pris connaissance de la procédure d'entrée dans un espace clos et applique les mesures de sécurité telles que discutées et convenues.

Lieu : _____ Date : _____

Signatures	
Nom du travailleur (lettres moulées)	Signature

Procédure de sortie d'urgence d'un espace clos

Chantier :

- 1- La présente procédure doit être connue de tous les intervenants (travailleur, surveillant, contremaître, secouriste, etc) avant l'entrée d'un travailleur en espace clos. Les équipements nécessaires doivent être disponibles pour la mise en application de cette procédure d'urgence.
- 2- En cas de problème, le surveillant et/ou le travailleur dans l'espace clos donne le signal d'alarme avec l'aide du matériel fourni à cet effet (matériel sonore ou autre appareil de communication fournis sur place).
- 3- Le responsable du chantier ou la personne attribué à ce poste doit communiquer avec le service d'urgence en composant le 911 et préparer l'accès aux ambulanciers vers le travailleur en difficulté.
- 4- Le surveillant doit tenter de communiquer avec le travailleur dans l'espace clos avant de commencer les procédures de sortie d'urgence.
- 5- Le surveillant commence la sortie d'urgence du travailleur dans l'espace clos avec l'aide des équipements disponibles à cet effet (treuil, harnais, corde d'assurance). Si le surveillant doit descendre dans l'espace clos, il devra porter une protection respiratoire à adduction d'air, être attaché à l'aide d'un harnais à un treuil et avoir une autre personne pouvant le surveiller.
- 6- Dans l'espace clos, le surveillant verra à déplacer le travailleur près de la sortie de l'espace clos.
- 7- Une fois en position, on pourra utiliser le treuil pour sortir le travailleur en difficulté.
- 8- S'il y a présence d'un secouriste sur le chantier, ce dernier devra donner les premiers soins en attendant l'arrivée des ambulanciers.
- 9- Une fois que la situation du travailleur en difficulté est contrôlée, le responsable du chantier ou son remplaçant doit fermer l'accès à l'espace clos, soit le temps nécessaire à l'entreprise de produire une enquête et de vérifier la qualité de l'air dans l'espace clos ainsi que les circonstances de l'incident.

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Travail à proximité de l'eau

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
Travail à proximité de l'eau	Noyade	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser un moyen de protection pour éviter les chutes dans le cours d'eau (garde-corps ou être attaché) • Porter un gilet de sauvetage • Avoir une embarcation munie d'une bouée reliée à un câble de chanvre de Manille de 10mm de diamètre et d'au moins 15 mètres de longueur, d'une gaffe, de rames et de gilets de sauvetage en nombre suffisant pour le nombre de sauveteurs • Avoir un système d'alarme pour déclencher les opérations de sauvetage • Développer un plan de sauvetage comprenant le nom d'une personne responsable des opérations • Préparer un plan de transport 	<p>Travailleurs Contremaître</p> <p>Chargé de projet Direction</p>
	Être emporté par le courant	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir une embarcation équipée d'un moteur • Installer un câble traversant l'étendue d'eau et auquel sont reliés des flotteurs capables de supporter une personne dans l'eau 	Travailleurs Contremaître
Conduite d'une embarcation ou d'une embarcation à fond plat (ou être passager)	Noyade	<ul style="list-style-type: none"> • Porter un gilet de sauvetage • S'assurer que l'embarcation à moteur a été inspectée par un expert maritime de Transport Canada (avoir une lettre de conformité en main) • S'assurer que la construction et les installations des embarcations à fond plat ont été vérifiées par un expert maritime de Transport Canada • S'assurer que le conducteur de l'embarcation possède les connaissances requises pour opérer l'embarcation de façon sécuritaire • Informer les passagers sur les mesures à prendre en cas d'urgence 	<p>Travailleurs Contremaître</p> <p>Direction Chargé de projet</p>

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Transport routier

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
Circulation sur les routes publiques	<ul style="list-style-type: none">Collision	<ul style="list-style-type: none">Respect du <u>Code de la sécurité routière</u>.Respect des règles des heures de conduite et de repos.Effectuer la vérification avant départ et s'assurer qu'elle respecte le guide; vérification avant départ.S'assurer que le véhicule respecte les inspections prescrites dans le <u>Règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers</u>.S'assurer que le véhicule respecte le <u>Règlement sur les normes de charges et de dimensions applicables aux véhicules routiers et aux ensembles de véhicules routiers</u>.Port de la ceinture de sécurité en tout temps.Adapter sa conduite aux conditions météorologiques.	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">Incendie	<ul style="list-style-type: none">Arrêter le moteur avant de faire le plein de carburant.Lors du plein de carburant, éviter les débordements.Ne pas fumer lors du plein de carburant.	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Transport routier

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
	<ul style="list-style-type: none"> • Explosion, éclatement et projection 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les risques reliés à la pyrolyse du pneu. • Lorsqu'on soupçonne la surchauffe d'un pneu, mesurer si possible la température du pneu à l'aide d'un thermomètre infrarouge, si la température du pneu est supérieur à 250°C, se tenir à l'écart et attendre que celui-ci refroidisse. • Enlever l'air du pneu lorsque celui-ci est refroidi. 	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none"> • Chute de hauteur 	<ul style="list-style-type: none"> • Gravier la cabine tout en maintenant 3 points d'appui. • Garder les rampes d'accès exemptes de débris et autres matières. 	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none"> • Frappé par des outils et du matériel. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fixer les outils et le matériel convenablement dans la cabine. 	Travailleurs Contremaître
Chargement et déchargement du véhicule	<ul style="list-style-type: none"> • Frappé, écrasé par l'équipement qui effectue le chargement 	<ul style="list-style-type: none"> • Demeurer à une distance sécuritaire de la zone de chargement. • S'assurer que le véhicule est muni d'un avertisseur de recul et que celui-ci est fonctionnel. • Porter les équipements de protection individuelle (Casque, bottes, lunettes, dossard, etc.) demandés sur les lieux de chargement et déchargement (chantier, carrière, usine etc.). 	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none"> • Frapper un travailleur 	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que le véhicule est muni d'un avertisseur de recul et que celui-ci est fonctionnel. • Avoir un contact visuel constant avec le signaleur. • Adapter sa conduite en fonction du lieu de chargement et déchargement. 	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Transport routier

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
Arrimage et désarrimage d'une remorque	<ul style="list-style-type: none">• Frappé par un crochet, un câble d'arrimage, la barre de force ou un élément du chargement.	<ul style="list-style-type: none">• S'assurer que le chargement est stable.• S'assurer que le <u>Règlement sur les normes d'arrimage</u> est respecté.• Utiliser des gants antidérapants.• Avoir un pied appuyé sur un élément stable.	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">• Chute de hauteur	<ul style="list-style-type: none">• Utiliser les rampes d'accès.• Garder les rampes d'accès exemptes de débris et autres matières.	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Manutention de bonbonnes d'acétylène et d'oxygène

<u>ÉTAPES</u>	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
1. Manutention manuelle des bonbonnes	<ul style="list-style-type: none"> Entorse (poids de la bonbonne) 	<ul style="list-style-type: none"> Rouler la bonbonne par le pied à angle de 15 degrés tout en gardant la bonbonne au sol. 	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none"> Explosion (acétylène) 	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que l'équipement pour souder au gaz n'a pas de fuite et qu'il est muni de clapet anti-retour. 	Travailleurs Contremaître
2. Utilisation d'une bouteille de gaz comprimé	<ul style="list-style-type: none"> Explosion, choc sur la bouteille, chute contre le sol 	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que la bonbonne est d'une construction solide et sûre pour résister aux pressions auxquelles elle est soumise. S'assurer que la bonbonne est munie d'un dispositif limiteur de pression. S'assurer que la bonbonne est conforme à la <i>Loi sur les appareils sous pression</i> (LRQ, c A-20-01) et à ses règlements. Tenir la bonbonne à l'écart de tout radiateur et toute autre source de chaleur supérieure à 55°C. Utiliser la bonbonne aux fins auxquelles elle est destinée. Manipuler et transporter la bonbonne de façon à ne pas l'endommager. Une bouteille de gaz comprimé ne peut être utilisée qu'aux conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> o placée debout, de manière à ce que le dispositif limiteur de pression soit en contact constant et direct avec la phase gazeuse; o elle est fixée à une structure rigide ou retenue soit sur un chariot conçu pour le transport d'une telle 	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Manutention de bonbonnes d'acétylène et d'oxygène

<u>ÉTAPES</u>	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
		bouteille, soit sur le véhicule qu'elle alimente.	
3. Entreposage de bouteilles de gaz comprimé	<ul style="list-style-type: none">• Mélange des bonbonnes• Explosion	<ul style="list-style-type: none">• Distinguer et compartimenter deux endroits bien identifiés selon le type de gaz des bonbonnes et séparer les deux endroits d'au moins 6 mètres (20 pieds).• Il est interdit d'entreposer une bouteille d'oxygène près d'une bouteille de gaz inflammable ou d'une matière combustible telle que l'huile ou la graisse, à moins qu'elle n'en soit séparée par un mur coupe-feu d'une hauteur minimale de 1,5 m et d'une résistance au feu d'au moins 30 min. (Art. 3.13.4)• Attacher les bonbonnes ensemble pour les faire tenir solidement en place ou les rassembler de façon à ce que les bonbonnes soient retenues.	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Soudage à l'arc électrique et oxycoupage

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
Général	<ul style="list-style-type: none"> Projection de particules 	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser des écrans incombustibles. Porter des lunettes de sécurité <u>avec protection latérale</u> approuvées CSA. 	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none"> Chute d'objet 	<ul style="list-style-type: none"> Port obligatoire des bottes de sécurité avec embouts d'acier approuvée CSA. 	Travailleurs Contremaître
Soudage	<ul style="list-style-type: none"> Bris de l'appareil de levage ou des accessoires qui maintiennent la pièce 	<ul style="list-style-type: none"> Isoler la pièce à souder de l'appareil de levage à l'aide d'un accessoire non conducteur ou d'élingues en fibres résistantes à la chaleur et aux UV. 	Travailleurs Contremaître
Utilisation d'un appareil de levage	<ul style="list-style-type: none"> Coincement, chute ou surcharge 	<ul style="list-style-type: none"> Ne jamais dépasser la charge nominale. 	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none"> Propulsion d'une bonbonne à la suite du bris du robinet ou du manomètre 	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir la bonbonne fixe, attachée en position debout. S'assurer que le chapeau de protection est en place et bien serré en tout temps. 	Travailleurs Contremaître
Manutention	<ul style="list-style-type: none"> Manutention de pièces lourdes ou de grandes dimensions 	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser des moyens de manutention mécaniques adaptés. 	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none"> Postures contraignantes 	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser des outils qui facilitent le positionnement des pièces (chevalets, table élévatrice, table tournante, aimant fixé sur un bras à rotule, etc.) Utiliser la plate-forme élévatrice pour le travail en hauteur. 	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none"> Travail debout statique 	<ul style="list-style-type: none"> Alterner entre le travail statique et le travail dynamique. 	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Soudage à l'arc électrique et oxycoupage

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
	<ul style="list-style-type: none">Exposition aux fumées et aux gaz, intoxication	<ul style="list-style-type: none">Mettre en place un procédé qui génère moins de fumées ou fournir des électrodes qui contiennent le moins de substances toxiques possible.Installer et utiliser les dispositifs de captation à la source pour aspirer les fumées et les gaz avant qu'ils n'atteignent les zones respiratoires.Ventiler le milieu de travail conformément à la réglementation sur le nombre de changement d'air à l'heure (RSST).	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">Exposition des yeux aux rayonnements	<ul style="list-style-type: none">Utiliser des écrans incombustibles ayant un degré d'opacité approprié au procédé utilisé.	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">Environnement de travail bruyant et bruits d'impact	<ul style="list-style-type: none">Mette en place un procédé pour éviter la production de laitier qui doit être cassé une fois la soudure terminée.Augmenter l'épaisseur des tables de travail pour réduire les vibrations et atténuer les bruits d'impact.Utiliser des techniques d'assemblage qui réduisent le besoin de marteler pour redresser les pièces.	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Soudage à l'arc électrique et oxycoupage

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
	<ul style="list-style-type: none"> Soudage ou coupage d'un récipient ayant contenu des produits inflammables 	<ul style="list-style-type: none"> Suivre la procédure de travail spécifique aux techniques de nettoyage et de réparation au soudage (ex. : purger le récipient à l'aide d'un gaz inerte ou le remplir d'eau jusqu'au point de soudage ou de découpage). Mesurer les concentrations de gaz inflammable à l'aide d'un explosimètre. 	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none"> Inflammation de matières combustibles 	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir les matières combustibles éloignées d'au moins 15 m (50 pi) du lieu de soudage ou mettre en place des écrans incombustibles afin de bloquer les projections. Installer des extincteurs appropriés près des postes de travail. 	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none"> Retour de gaz et de flamme (procédé à l'arc électrique) 	<ul style="list-style-type: none"> Installer et vérifier le bon fonctionnement des clapets anti-retour de gaz et de flamme près de la poignée du chalumeau, sur les canalisations de gaz combustible et d'oxygène. 	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none"> Incendie ou explosion à la suite d'une fuite de gaz 	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir une distance de 6 m (20 pi) entre les bonbonnes de gaz combustible et les bonbonnes d'oxygène entreposées. Sinon, installer un écran d'un moins 1,5 m (5 pi) de hauteur ayant une résistance au feu d'au moins une demi-heure. Faire inspecter les détendeurs chaque année. 	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Soudage à l'arc électrique et oxycoupage

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
	<ul style="list-style-type: none">Contact avec des éléments habituellement ou accidentellement sous tension	<ul style="list-style-type: none">Installer, identifier et utiliser le sectionneur de circuit d'alimentation électrique près de chaque soudeuse.Utiliser les connecteurs spécialement conçus et fournis pour les rallonges de câble de soudage.	Travailleurs Contremaître

Engagement des sous-traitants

L'entreprise s'engage, par l'intermédiaire de son représentant officiel sur le chantier, à respecter et à faire respecter sa planification sécuritaire ainsi que les exigences du programme de prévention du maître d'œuvre et à collaborer avec ce dernier dans la mise en application de toute mesure pouvant aider à éliminer les dangers d'accidents et de maladies professionnelles au chantier.

De plus, tous nos équipements, incluant la machinerie présente au chantier, seront conformes aux normes et auront subi une inspection avant leur arrivée ou livraison au chantier.

NOMS DES PERSONNES AUTORISÉES :

(EN LETTRES MOULÉES)

(SIGNATURE)

POUR : _____
(NOM DE L'ENTREPRISE)

DATE : _____

Engagement des travailleurs

Je, soussigné, m'engage à respecter la planification sécuritaire de mon employeur ainsi que la partie du programme de prévention du maître d'œuvre qui m'est applicable. Je m'engage à réaliser mes travaux d'une façon qui n'entravera aucunement la santé, la sécurité et l'intégrité physique de tous les travailleurs et intervenants au chantier.

Je suis conscient qu'un manquement à mes engagements pourrait entraîner à mon endroit des mesures disciplinaires.

NOM (LETTRES MOULÉES)	DATE	SIGNATURE
1-		
2-		
3-		
4-		
5-		
6-		
7-		
8-		
9-		
10-		
11-		
12-		
13-		
14-		
15-		

Engagement des travailleurs

Je, soussigné, m'engage à respecter la planification sécuritaire de mon employeur ainsi que la partie du programme de prévention du maître d'œuvre qui m'est applicable. Je m'engage à réaliser mes travaux d'une façon qui n'entravera aucunement la santé, la sécurité et l'intégrité physique de tous les travailleurs et intervenants au chantier.

Je suis conscient qu'un manquement à mes engagements pourrait entraîner à mon endroit des mesures disciplinaires.

	NOM (LETTRES MOULÉES)	DATE	SIGNATURE
1-	Luc Dolorme	18-13-04	<i>[Signature]</i>
2-	Sylvio Duquette	18-13-04	<i>[Signature]</i>
3-	Marc-André Ubatier	18-13-04	<i>[Signature]</i>
4-	SEAN NOT MULLIGAN	18-13-04	<i>[Signature]</i>
5-	Francys Morin	18-13-04	<i>[Signature]</i>
6-	Richard Dupré	18/03/13	<i>[Signature]</i>
7-	Antoine Suro	18/03/13	<i>[Signature]</i>
8-	DANIEL GILBOU	18/03/13	<i>[Signature]</i>
9-	Jannick Marcott	18/03/13	<i>[Signature]</i>
10-	Daniel Sacques	18/04/13	<i>[Signature]</i>
11-	JEAN-LUC DIONNE	18/04/13	<i>[Signature]</i>
12-	Dominic Lalande	18/04/13	<i>[Signature]</i>
13-	JONATHAN DEJORME	18/04/13	<i>[Signature]</i>
14-	PASCAL BEAUCHÉMIN	18/04/13	<i>[Signature]</i>
15-	ERIC GAUDREAU	18/04/13	<i>[Signature]</i>
	ANTOINE GAGNON		

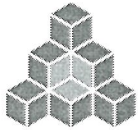
S.I.M.D.U.T.

La réglementation sur le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) oblige l'employeur à former et informer les travailleurs à son emploi lorsque ceux-ci utilisent, manutentionnent ou entreposent un produit contrôlé sur un lieu de travail.

En tant qu'employeur, nous verrons à ce que les fiches signalétiques des produits utilisés par nos salariés soient disponibles au chantier en les annexant à cette planification sécuritaire.

De plus, tous les travailleurs présents au chantier recevront une formation reliée aux produits avec lesquels ils ont à travailler. Lors de cette formation, nous insisterons principalement sur le repérage de l'information qu'on retrouve sur l'étiquette et la fiche signalétique du produit en regard de sa manipulation, des actions à poser lors d'intoxication ou d'incendie et de son entreposage.

Cette formation pourra être dispensée au début des travaux en même temps que l'information sur notre planification sécuritaire pour ce chantier.



Nom du chantier _____

Nom de l'employé _____

Numéro d'accueil _____ Date de l'arrivée _____

SUJETS À DISCUTER

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Politique santé, sécurité et environnement | <input type="checkbox"/> Silice (délimitation, aspiration, protection) |
| <input type="checkbox"/> Description du projet | <input type="checkbox"/> Rallonges électriques (état, suspendues) |
| <input type="checkbox"/> Responsabilités du travailleur | <input type="checkbox"/> Excavation (pente, échelle, 1,2 m et 3 m) |
| <input type="checkbox"/> Droit de refus | <input type="checkbox"/> Échafaud (vérins, bananes, croisillons, madriers) |
| <input type="checkbox"/> Politique drogue et alcool | <input type="checkbox"/> Travaux en hauteur (gardes, harnais, ancrage) |
| <input type="checkbox"/> Politique de sanction / mesure disciplinaire | <input type="checkbox"/> Lignes électriques (distances d'approche) |
| <input type="checkbox"/> Équipement de protection individuelle | <input type="checkbox"/> Cadenassage (aucun travail sous tension) |
| <input type="checkbox"/> Circulation au chantier / vitesse | <input type="checkbox"/> Inspection des équipements (attestation de conformité) |
| <input type="checkbox"/> Point de rassemblement | <input type="checkbox"/> Plan d'action environnement |
| <input type="checkbox"/> Trousse de premiers soins / secouristes | <input type="checkbox"/> Mesures d'urgence en cas de déversement |
| <input type="checkbox"/> Rapport immédiat d'accident | <input type="checkbox"/> Tenue des lieux (ménage au fur et à mesure) |
| <input type="checkbox"/> Procédure en cas d'accident / véhicule | <input type="checkbox"/> Installations sanitaires (toilettes) |
| <input type="checkbox"/> Politique d'assignation temporaire | <input type="checkbox"/> Risques particuliers / analyse de tâche |

FORMATIONS

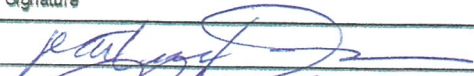
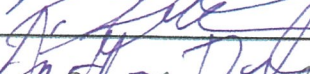
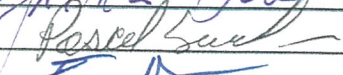


- | | |
|--|--|
| Métier _____ | <input type="checkbox"/> Technique d'élingage |
| Syndicat _____ | <input type="checkbox"/> Amiante |
| # Certificat _____ | <input type="checkbox"/> Silice |
| <input type="checkbox"/> Secouriste (Date : _____) | <input type="checkbox"/> Protection respiratoire (masque / fit test) |
| <input type="checkbox"/> Chariot élévateur (<i>skytrack</i>) | <input type="checkbox"/> SIMDUT |
| <input type="checkbox"/> Nacelle | <input type="checkbox"/> Signaleur de chantier routier |
| <input type="checkbox"/> Plate-forme élévatrice | <input type="checkbox"/> Pistolet de scellement |
| <input type="checkbox"/> Échafaudage hydraulique | <input type="checkbox"/> Sauvetage en hauteur |
| <input type="checkbox"/> Cadenassage | <input type="checkbox"/> Opérateur (<i>boomtruck</i>) |
| <input type="checkbox"/> Espace clos | <input type="checkbox"/> _____ |
| | <input type="checkbox"/> _____ |

ENGAGEMENT

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Respect des consignes de sécurité | <input type="checkbox"/> Copie des cartes de compétences à jour |
| <input type="checkbox"/> Tolérances zéro – Plan d'action construction | <input type="checkbox"/> Respect de la procédure en cas d'accident |
| <input type="checkbox"/> Acceptation et compréhension des sanctions | <input type="checkbox"/> Bon état de santé pour exécuter le travail |

Nom du rep. de l'employeur _____ Signature _____ Date _____

Nom du travailleur _____ Signature _____ Date _____

Prénom et Nom de famille	Signature
1. JEAN-LUC DIONNE	
2. Dominic Lalonde	
3. JONATHAN DELOIRME	
4. PASCAL BEAU LEMIN	
5. ERIC GAUDREAU	
6.	
7.	
8.	
9.	
10.	

Nom du responsable _____

Date _____

Signature _____

Prénom et Nom de famille	Signature
1. Loïc Delorme	<i>Loïc Delorme</i>
2. Silvio Duquette	
3. Marc-André Cloutier	<i>Marc-André Cloutier</i>
4. Jean-Marc Martineau	<i>Jean-Marc Martineau</i>
5. Francis Mesin	<i>Francis Mesin</i>
6. Richard Dupont	<i>Richard Dupont</i>
7. André Gagnon	<i>André Gagnon</i>
8. Jannick Marceau	<i>Jannick Marceau</i>
9. DANIEL GORBOIS	<i>Daniel Gorbois</i>
10. Daniel Sacques	<i>Daniel Sacques</i>

Nom du responsable _____

Date _____

Signature _____

Manquement à la sécurité

Voici les étapes à suivre lorsqu'un employé ne veut pas porter son équipement de sécurité ou commet des fautes pouvant entraîner un accident du travail.

Avant d'élaborer sur les étapes à suivre, il est important de souligner qu'on ne peut pas, sans raison valable, appliquer une mesure disciplinaire ou un congédiement à un salarié. Il est donc important de monter un dossier complet sur le travailleur.

ÉTAPES A SUIVRE

S'assurer que le salarié connaît bien les règlements de sécurité de l'entreprise. Cette première étape peut se faire de différentes manières. Ainsi, dès le début de l'entrée en vigueur des avis disciplinaires, il serait bon de tenir une réunion de sécurité au cours de laquelle on peut expliquer les mesures disciplinaires qui découleront des manquements à la sécurité.

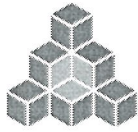
Lorsqu'un employé commet une faute en vertu des règlements de sécurité décrits, un avertissement verbal devant témoin sera fait.

Après deux avertissements verbaux, il faudra émettre un avertissement écrit.

Un formulaire devrait être complété pour avoir le plus possible de détails sur l'événement.

Si après l'avertissement écrit, le salarié recommence, il faudra appliquer une autre mesure disciplinaire plus sévère. Ainsi, la mesure disciplinaire va de pair avec la faute commise. Si un salarié a mis la vie d'un collègue en danger, il peut y avoir congédiement sur-le-champ, mais si c'est moins grave, le salarié peut se voir suspendu sans solde quelques jours.

La Direction devra, conjointement avec le surintendant, prendre la décision concernant la sanction à donner au travailleur concerné.



ASSOCIATION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC

MUTUELLES DE PRÉVENTION ACQ
FORMULAIRE
Déclaration d'accident du travail (F1)

(Important : à compléter par le travailleur immédiatement après l'accident)

IDENTIFICATION

Nom : _____ Titre d'emploi : _____
Entreprise : _____ N.A.S. : _____

DESCRIPTION DE L'ÉVÉNEMENT

Décrire comment s'est produit l'événement : (en tenant compte du lieu, du moment de la journée, des activités exercées et des circonstances).

TRÈS IMPORTANT : Date de l'accident : _____ Heure de l'accident : _____

Type de chantier : Résidentiel Commercial/institutionnel Industriel Génie civil Autre

Adresse du chantier : _____

TÉMOIN : _____ **TÉMOIN** : _____

Genre de blessure : _____

(ex. : brûlure, coupure, éraflure, corps étranger, torsion, écrasement, etc.)

Partie du corps blessée ou atteinte : _____

Abandon du travail : Non Oui

Consultation d'un médecin : Non Oui

Je, soussigné(e), certifie que les renseignements contenus dans cette déclaration sont vrais et conformes à ce qui s'est réellement produit.

Signature du travailleur : _____ Date : _____ Heure : _____
année/mois/jour

Signature : _____ Date : _____ Heure : _____
Chef de service ou de son représentant année/mois/jour



ASSOCIATION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC

Rapport de premiers soins et de premiers secours

À être rempli par le secouriste en lettres moulées

Nom et prénom du travailleur * : _____ N.A.S. : _____		
Adresse : _____		Date de naissance : _____
Ville : _____	Code postal : _____	Téléphone : _____
Métier : _____		Expérience : _____
Activité lors de l'événement : _____		Expérience : _____
Nom de l'employeur : _____		
Nom du maître d'œuvre : _____		
Adresse du chantier où l'accident a été déclaré : _____		
Travailleur(s) référé(s) à : <input type="checkbox"/> Premiers soins <input type="checkbox"/> Clinique ou hôpital		
Précisez (nom et adresse) : _____		
Date de l'événement : _____		Heure : _____
Parties du corps (verso) * : _____		
Nature de la lésion (verso) * : _____		
Expliquez (si autres) : _____		
Nature des premiers secours dispensés * : _____		

Signature du travailleur : _____		
Nom et prénom du secouriste * : _____		
Signature : _____		Date : _____
		Heure : _____
TEMOIN(S)		
Nom : _____	Prénom : _____	Téléphone : _____
Nom : _____	Prénom : _____	Téléphone : _____
Nom : _____	Prénom : _____	Téléphone : _____
Nature des premiers soins dispensés * : _____		
Nom et prénom de l'infirmier(ère) : _____		
Signature : _____		Date : _____
		Heure : _____

* Information à inscrire au registre par le maître d'œuvre
(Le maître d'œuvre doit envoyer une copie du présent rapport à l'employeur)

RAPPORT DE PREMIERS SOINS ET DE PREMIERS SECOURS

-suite-

La *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* stipule à l'article 191 qu'un registre des premiers secours et des premiers soins doit être tenu par le maître d'œuvre concernant les accidents du travail survenus sur un chantier de construction.

Le règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins prévoit quant à lui à l'article 15 que :

➔ un rapport doit être rempli par le secouriste;

➔ ce rapport doit être remis au maître d'œuvre et conservé dans un registre.

Toutes les informations concernant un travailleur contenues dans ce registre doivent être accessibles à ce travailleur.

Les dispositions précédentes n'affectent en rien les obligations de l'employeur quant à l'avis d'accident et à l'assistance médicale qui doit être prodiguée conformément à la Loi.

Malgré l'absence d'obligation réglementaire, une copie de ce rapport devrait être transmise à l'employeur du travailleur dans les meilleurs délais.